



LE SOLEIL publie aujourd'hui un cahier spécial de 16 pages sur le ski, que les lecteurs trouveront inséré dans le tabloïd SPORT.

Québec tend l'oreille à un accord parallèle sur le lac Meech

Québec a réaffirmé hier son opposition formelle à une réouverture de l'entente du lac Meech. Le gouvernement Bourassa laisse cependant la porte ouverte à un « accord parallèle ou toute autre entente politique » qui permettrait de rallier toutes les provinces à l'accord de juin 87.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

« Pas question de toucher au contenu et à la portée de l'entente du lac Meech », a clairement indiqué le ministre québécois des Affaires intergouver-

nementales, M. Gil Rémillard, qui commentait hier les rapports des comités parlementaires du Manitoba et du Nouveau-Brunswick.

Rejetant d'emblée la position manitobaine, M. Rémillard voit cependant dans le rapport de Fredericton une ouverture

« très intéressante » à un éventuel consensus. Le Nouveau-Brunswick, estime le ministre, répond de façon positive aux cinq conditions posées par le Québec à son retour dans la confédération canadienne. Il propose certains éléments de complément et de compréhension dont « nous sommes prêts à discuter ».

M. Rémillard refuse pour le

moment de préciser la forme et le contenu de cette « discussion », mais n'écarte pas l'idée d'un accord parallèle « pour apporter des éléments nouveaux en fonction d'une deuxième ronde de négociation constitutionnelle ». Le Québec refuse cependant de s'inscrire dans une deuxième ronde de

Suite A-2, Accord...



Le ministre Rémillard a commenté les nouveaux rapports sur l'accord du lac Meech.

Autres textes en pages C-7-8-9-10-11

LE SPORT

Les Nordiques blanchis 2-0 à Hartford

Les Nordiques ont perdu une belle occasion de doubler les Whalers en allant perdre 2-0 à Hartford. Mike Liut a réalisé son 21^e jeu blanc en carrière. **S-2 à S-4**

L'ÉCONOMIE

La diversification de Provigo a été un échec

Pierre Lortie parti, Provigo se met au régime et vendra Médias, Sports Experts et Distribution aux consommateurs, soit \$400 millions d'actif. **B-1**

QUÉBEC

1,000 personnes au « show » du Progrès civique

Devant une assemblée de 1,000 personnes, Jean-François Bertrand a réitéré son intention de prendre ses distances face aux promoteurs. **A-3**

LA REGION

La CUQ met en garde le ministre du Tourisme

Les responsables de l'Office du tourisme ont profité de la remise des prix régionaux pour mettre le ministre Vallierand en garde contre les compressions budgétaires. **A-6**

L'EDITORIAL

Le débat télévisé a révélé Jean-Paul L'Allier

Grâce à ses attaques mordantes contre le Progrès civique, le chef du Rassemblement populaire a remporté nettement son duel télévisé face à Jean-François Bertrand. **A-8**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-7, D-6 à D-10
Le Canada	C-1, C-8 à C-15
Le Monde	B-8 à B-11
Annonces classées	D-1 à D-6
Arts	C-2 à C-5
Bandes dessinées	S-15
Bridge	D-4
Décès	D-8, D-9
Économie	B-1 à B-7
Éditorial	A-8
Feuilleton	D-3
Horoscope	D-4
Les idées du jour	A-9
Mots croisés	D-2
Mot mystère	D-2
Où aller à Québec	C-4
Patron	D-5
Pierre Champagne	A-7
Yves Bernier	A-5

LA MÉTÉO

Brume ou brouillard se dissipant tôt en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Maximum : 18 à 20. Demain : généralement ensoleillé. **S-16**

Boutet aurait avoué être plein comme un oeuf

« J'suis plein comme un oeuf... C'est pour ça que j'ai pas arrêté », aurait dit André Boutet aux policiers quand ceux-ci sont allés le sortir de son automobile.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

L'automobiliste paraplégique de 24 ans venait d'être impliqué dans l'accident qui a causé des blessures graves au policier Pierre Drolet, de la sûreté municipale de Québec. Le juge Claude Joncas rendra sa décision ce matin quant à la remise en liberté de Boutet, qui a subi son enquête à cette fin hier.

C'est l'enquêteur Camille Douville, de la Sûreté du Québec, qui a rapporté les paroles spontanément prononcées par Boutet. Toujours en fauteuil roulant, évidemment, Boutet semblait encore blême hier.

Appelé à témoigner, le jeune homme aux cheveux bouclés assez longs et portant la barbe avait toujours un épais pansement autour du poignet gauche, conséquence de sa tentative de suicide dans l'auto-patrouille. A ce sujet, l'enquêteur Douville a révélé que Boutet s'était taillé le poignet à l'aide d'une lame à un tranchant.

« Je sais qu'on se sert de ces lames pour couper le hasch », a ajouté le policier. Par la suite, Boutet aurait essayé de « se sortir les tendons » à l'aide de ses doigts de la main droite.

Le procureur de la Couronne, Me Jacques Casgrain, s'est opposé à la remise en liberté de Boutet. Selon lui, des limites ne doivent pas être franchies, aux yeux du public. Compte tenu de la feuille de route de Boutet comprenant entre autres des vols et des voies de fait, et compte tenu que l'individu se trouve sous probation, Me Casgrain a demandé au juge s'il serait sage de courir le risque de le libérer.

Résultats des tests à venir

De son côté, l'avocat du prévenu, Me Rénald Beaudry, a souligné que son client n'avait jamais été accusé d'avoir man-

Suite A-2, Boutet...



Grâce au beau temps, les Plaines ont repris vie hier après-midi.

L'été des Indiens enfin au rendez-vous

Vous désirez faire le plein de soleil avant l'arrivée du temps froid ? Siroter une bière à une terrasse en observant le théâtre de la rue ? Une excursion en forêt peut-être ? Avec l'arrivée du traditionnel « été des Indiens », les prochains jours vous offriront le temps idéal pour mener à bien ces projets.

LE SOLEIL

En effet, selon Environnement Canada, le mercure devrait osciller autour de 18° pour les

trois ou quatre prochains jours, soit neuf degrés au-dessus de la normale de saison. Même s'il apparaît encore aléatoire de prédire le profil météorologique du week-end, il semble cependant y avoir

peu de changements à l'horizon.

Survenant habituellement entre la deuxième semaine d'octobre et le début de novembre, « l'été des Indiens » doit remplir certaines conditions pour être digne de ce titre : compter au moins trois jours de beau temps, aucune précipitation, des températures de quatre à cinq degrés au-dessus de la moyenne de saison et, finalement, être tou-

jours précédé d'une période de gel.

« L'été des Indiens » tient son nom du fait que les Amérindiens misaient sur cette période de temps doux pour terminer leurs récoltes et préparer leurs quartiers d'hiver.

Ce soubresaut de la nature est également surnommé « l'été de la Saint-Martin » (la Saint-Martin est fêtée le 11 novembre).

Sani Mobile et Enviro Mobile poursuivies par le ministère de l'Environnement

Le ministère de l'Environnement du Québec commence à montrer les dents. Une enquête conduite par sa « police verte » a finalement abouti à 91 chefs d'accusation qui seront portés contre Sani Mobile inc. et Enviro Mobile inc., en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement et du règlement sur les déchets dangereux.

par GUY DUBÉ
LE SOLEIL

Si elles sont trouvées coupables, ces deux entreprises de la région de Québec risquent des amendes maximales totalisant \$4,550,000. Pour chacun des chefs, l'amende prévue est d'au

moins \$5,000 et d'au plus \$50,000 dans le cas d'une première infraction.

Le groupe Sani Mobile inc., qui possède 13 filiales au Québec, dont Enviro Mobile (division chimie), est spécialisé dans le nettoyage industriel, la gestion des huiles usées, la récupération et le recyclage de matie-

res polluantes et l'élimination de déchets.

Le ministère de l'Environnement accuse notamment les deux entreprises d'avoir eu en leur possession des produits hautement contaminés, entre autres des BPC. Un chef d'accusation a trait à des produits radioactifs.

Les 91 chefs d'accusation ont été déposés au greffe du palais de justice de Québec. Les actes reprochés ont été commis entre le 9 octobre 1987 et le 15 juillet 1988. Les deux entreprises comparaitront en cour le 4 décembre.

Sani Mobile devra répondre d'un total de 50 accusations pour avoir exploité sans permis un centre de transfert de déchets dangereux, avoir été le destinataire de déchets dangereux sans être autorisée à exploiter un centre de transfert de déchets dangereux, et avoir inscrit sur le manifeste de circulation de déchets dangereux des informations fausses ou inexactes sur la nature ou la quantité de déchets visés par le document.

Quant à Enviro Mobile, c'est 41 accusations qui présentent contre elle : avoir exploité un cen-

tre de transfert de déchets dangereux sans permis d'exploitation et avoir transporté des déchets dangereux sans un permis spécial délivré par le sous-ministre de l'Environnement.

En juillet 1988, lors d'un incendie qui a ravagé les bureaux administratifs de Sani Mobile, à Saint-David, le ministère de l'Environnement avait découvert un dépôt clandestin de déchets dangereux. C'est cette découverte qui a mis la puce à l'oreille des enquêteurs du ministère.

Enviro Mobile est cette entreprise qui voulait construire un centre de transfert de déchets dangereux dans les limites de Saint-Augustin, l'hiver dernier. Le projet a été abandonné, suite à un tollé de protestations de la population environnante.

Un porte-parole du ministère de l'Environnement du Québec a indiqué, hier, que le groupe Sani Mobile détient effectivement certains permis de transfert de déchets dangereux, mais ces permis sont restreints et il faut que les déchets ne dépassent pas un certain niveau de concentration de matières dangereuses.

Wilson refuse d'assurer que la TPS n'augmentera pas avec les années

MONTREAL — Le ministre des Finances, Michael Wilson, ne peut garantir formellement que le taux de sa taxe sur les produits et services (TPS), fixé à 9 %, n'augmentera pas avec les années ou selon la conjoncture économique.

par MARIO GILBERT
de la Presse canadienne

« Je ne peux pas donner cette garantie, ce n'est pas possible, a-t-il expliqué, hier, à Montréal.

La seule garantie, c'est d'avoir un gouvernement qui est très sérieux dans son désir de contrôler les dépenses. Et là-dessus, nous avons le meilleur bilan au Canada.

« Si nous continuons ce niveau de dépenses, l'augmentation du taux de la TPS ne sera pas nécessaire. »

En visite à Montréal dans le cadre d'une tournée nationale pour expliquer son projet controversé de TPS, M. Wilson a illustré par divers exemples les

Suite A-2, Wilson...

À lire: le cahier **E**

PUBLI-REPORTAGE

APCHA



Tout sur la rénovation

APPRENEZ LES TRUCS DU MÉTIER

Suites de la première page

Boutet...

qué à une condition de remise en liberté depuis 1984. Il demeure, a-t-il ajouté, que les résultats des tests sanguins effectués à la suite de l'accident ne sont toujours pas connus; le retrait des accusations de conduite avec les facultés affaiblies reste donc possible, selon lui.

De plus, a avancé Me Beaudry, les dangers de récurrence s'avèrent impossibles puisque Boutet ne possède plus d'auto et que, pour en conduire une, celle-ci doit être adaptée à lui. Enfin, il doit conduire de la main gauche...

D'autre part, le procureur de la défense s'est dit d'avis qu'à la lumière des renseignements révélés hier, les événements de jeudi dernier ont été quelque peu exagérés par les médias. Le juge Joncas ne s'en est pas moins montré sensible à l'intérêt public soulevé par ce « cas majeur ». Dans son esprit, cependant, il n'y a pas de danger que l'individu ne se présente pas pour la poursuite des procédures.

Après de brefs séjours aux hôpitaux Saint-François-d'Assise et Saint-Sacrement, Boutet a été incarcéré au Centre de détention de Québec. Il doit revoir cette semaine le médecin qui a pratiqué l'intervention chirurgicale à son poignet.

Handicapé depuis 1980

Vivant de l'aide sociale, il cohabite avec un autre homme qui est disposé à prendre soin de lui. L'individu, dont le handicap provient d'un accident d'automobile survenu en 1980, a assuré le procureur de la Couronne qu'il dépend largement des gardiens du centre de détention et que ceux-ci ne peuvent l'aider qu'au moment de leurs tours de garde.

Quant à l'accident survenu vers 4 h 50 jeudi dernier, l'enquêteur de la SQ a été amené à préciser qu'il a été précédé d'une chasse à l'homme ayant duré de sept à dix minutes, sur une distance totale de 12 km. À aucun moment, la voiture de Boutet n'est entrée en collision avec celle des policiers et il n'aurait circulé en sens inverse sur le boulevard Laurentien que sur une distance de 200 à 300 pieds.

Selon l'enquêteur, il roulait à environ 135 km/h quand il a tenté de dépasser par la droite un véhicule de type 4X4. Le conducteur de ce dernier en a perdu la maîtrise en faisant une manœuvre vers la gauche et c'est à ce moment qu'il a heurté la voiture de police.

Accord...

pourparlers constitutionnels tant qu'il « ne sera pas partie à la confédération canadienne, c'est-à-dire avant la signature de l'entente du lac Meech ».

Manitoba isolé

M. Rémillard n'est par ailleurs pas tendre à l'égard du rapport du comité parlementaire manitobain. Non seulement le Manitoba oppose-t-il un non catégorique aux cinq conditions essentielles du Québec, souligne le ministre, mais il s'inspire d'une philosophie et d'une approche du fédéralisme qui se réfèrent aux années 1950.

Québec estime que la position manitobaine ferait même reculer le Québec sur « des droits qu'on a déjà, notamment en matière linguistique ». La vision manitobaine du concept de société distincte constituerait « un recul inacceptable pour le Québec », tranche le ministre.

Même situation quant au pouvoir de dépenser du fédéral et au droit des provinces de se retirer (opting out) avec compensation de programmes fédéraux. Les provinces ont déjà ce droit, estime M. Rémillard, qui souligne que le Québec s'en est prévalu au moins deux fois

depuis les années 60. Le groupe de travail manitobain propose d'éliminer cet article de l'entente du lac Meech.

Les conclusions manitobaines apparaissent « nettement inacceptables pour le Québec » mais aussi pour plusieurs provinces canadiennes, « notamment sur la question de la réforme des institutions fédérales », ajoute M. Rémillard.

Le ministre trace malgré tout un bilan « positif » de ce début de semaine houleux pour l'accord du lac Meech. La situation s'est améliorée, soutient-il. « Nous avons deux provinces qui s'opposaient à la ratification de l'accord. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. McKenna, a indiqué qu'il est favorable à l'accord, estime-t-il, il ne reste donc plus que le Manitoba. »

M. Rémillard note lui aussi, comme l'avait fait mardi son homologue fédéral, le sénateur Lowell Murray, les importantes divergences de vue entre les opposants du lac Meech.

Comme pour accrédiiter cet apparent isolement du Manitoba sur la question du lac Meech, le bureau du premier ministre Bourassa n'avait pas encore donné son accord hier à une demande de rencontre du chef du Parti libéral manitobain, Mme Sharon Carstairs, qui s'est clairement rangée dans le clan des opposants à l'accord du lac Meech. Celle-ci doit se rendre à Montréal, demain « pour écouter les arguments québécois ». « Il faudra voir si nos agendas concordent », se contentait hier de préciser un porte-parole du bureau du premier ministre, M. Ronald Poupard.

Réagissant par ailleurs aux déclarations du premier ministre manitobain Garry Filmon selon lequel M. Bourassa se serait montré plus ouvert à la discussion lors d'une récente conversation téléphonique, M. Poupard a précisé que celle-ci avait eu lieu au cours de la fin de semaine dernière, avant la publication du rapport manitobain. Le porte-parole de M. Bourassa rappelle que le ministre Rémillard « parlait au nom du gouvernement du Québec lorsqu'il a livré sa réaction aux rapports du Manitoba et du Nouveau-Brunswick ».

Wilson...

efforts du gouvernement conservateur pour réduire les dépenses publiques depuis six mois : coupes à Via Rail, fermetures de bases militaires, réforme de l'assurance-chômage, des allocations familiales et de la pension de vieillesse pour les personnes à revenus élevés, révision des subventions aux entreprises et au transport. « Pendant ce temps, on augmentait les paiements de transfert aux provinces », a-t-il noté.

M. Wilson ne s'est pas laissé décourager par le récent rapport du vérificateur général, Kenneth Dye, qui pointait du doigt plusieurs anomalies dans la gestion financière du gouvernement conservateur.

« Dans une organisation qui dépense \$142 milliards par année, il y aura toujours des erreurs (...) et nous devons rester vigilants. Par ailleurs, il (M. Dye) a admis que nos restrictions budgétaires constituaient une amélioration comparativement à il y a cinq ou dix ans. »

Quant à la possibilité de réduire le taux de la TPS de 9 à 7 % comme beaucoup de groupes de pression le souhaiteraient, M. Wilson est demeuré évasif. « Le chiffre de 9 % est fondé sur un ensemble d'éléments. Si on veut un taux de 7 %, on doit sacrifier un ou plusieurs éléments de l'ensemble : les crédits pour familles à faibles revenus, les crédits au logement, aux PME, à l'administration, ou alors appliquer la taxe sur les aliments. Or, pour l'instant, il n'y a pas de consensus chez les Canadiens pour changer ces éléments. »

Par ailleurs, il n'est pas question pour M. Wilson de diminuer les taux d'intérêt pour les rendre concurrentiels avec ceux des États-Unis. « Le taux d'inflation fondamentale au Canada est plus important que celui des États-Unis. Je pense que nous devons continuer notre politique monétaire pendant quelques mois pour nous assurer que l'inflation soit sous contrôle. Si on diminue trop rapidement les taux d'intérêt, il y aura une augmentation des pressions inflationnistes après quelques mois », a expliqué le ministre Wilson.

42 blessés dans une prison de Pennsylvanie

(AFP) — Au moins 42 personnes ont été blessées hier lors d'incidents qui ont éclaté dans le centre correctionnel de Camp Hill (Pennsylvanie) après qu'un détenu eut agressé un employé de la prison, a-t-on appris de sources officielles.

Des détenus ont par ailleurs pris en otages huit personnes, qu'ils ont relâchées par la suite, et provoqué quatre incendies, a-t-on indiqué de mêmes sources sans préciser le nombre de détenus impliqués dans les incidents ni la qualité des personnes détenues en otages.

Vers 22h locales, soit sept heures après le début des troubles, tous les prisonniers avaient regagné leur cellule et les pompiers étaient venus à bout de trois des incendies, a indiqué un responsable de la prison, M. John Palakovich.

Parmi les blessés figurent 35 gardiens ou membres du personnel pénitentiaire, cinq détenus, un pompier et un policier, a précisé M. Palakovich. L'un des gardiens, atteint de multiples blessures, a

été admis dans l'unité de soins intensifs d'un hôpital de Camp Hill, a-t-on indiqué de source médicale.

Selon M. Palakovich, un détenu a agressé un employé devant un bâtiment de la prison, ce qui a déclenché des bagarres dans des bâtiments voisins.

Le centre de Camp Hill est surpeuplé, avec 2,607 prisonniers.

Lundi, des troubles similaires avaient éclaté dans le centre correctionnel de Huntington, également en Pennsylvanie. Vingt-neuf gardiens et 19 détenus avaient été blessés lors d'incidents survenus après que 280 détenus (sur 2,000) eurent refusé de regagner leur cellule après diner. L'ordre avait été rétabli le soir même.

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K7J6

Service aux abonnés	647-3333
Annonces classées	647-3311
Carrières et Professions	647-3270
Publicité Détaillants	647-3435
Publicité Générale	647-3266
Rédaction	647-3394
Promotion	647-3342
Renseignements	647-3233

6/49

4-21-24-32-34-47

(complémentaire)

25

LA QUOTIDIENNE

tirage du 25-10-89

8-3-6

6-1-5-6



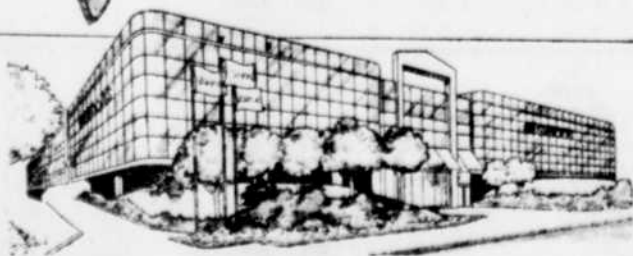
BICOLORE
LE
MANTEAU
DUVET
RÉVERSIBLE

Combinaisons de couleurs vives et contrastantes: marine et fuchsia, marine et rouge, forêt et noir, blanc et taupe, la couleur change selon le côté où vous décidez de le porter... Entièrement réversible, chaud, léger sont les attributs de notre manteau en toile de coton entredoublée de duvet. Double boutonnage pression, col châle croisé. 395.00



COLLECTION BELFE D'ITALIE
LA
COMBINAISON
DE SKI
IMPRIMÉ FLORAL

Des fleurs sur les pentes, des fleurs en couleurs foncées, précieuses, fondues dans un imprimé où domine soit le mauve ou le royal... Combinaison ample aux épaules, fermoir sous larges pattes à boutons pression de métal, poignets et chevilles extensibles. Nylon parachute, doublure isolante. 750.00



la maison
simons

VIEUX QUÉBEC GALERIES DE LA CAPITALE MAINTENANT OUVERT LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY

Floralies: le Jardin Van Den Hende ouvert aux discussions

Le Jardin Van Den Hende de l'université Laval dispose de l'infrastructure nécessaire pour organiser les Floralies internationales de mai 1991 qui devaient avoir lieu à Charlesbourg, mais cela ne peut se faire sans le concours des organismes publics, a affirmé hier en substance un responsable.

par THIÉRIO DIALLO
LE SOLEIL

« L'idée ne nous déplaît pas, mais il faut réaliser que le jardin vit avec des ressources modestes », a déclaré M. Ghislain Gendron, de l'université Laval. « Si une ville comme Charlesbourg, qui a des possibilités plus importantes que nous, se désiste dans ce dossier, imaginez ce qui pourrait nous arriver à nous. »

Depuis que le maire Ralph Mercier a annoncé, mardi, la désistement de sa ville, plusieurs personnes ont avancé l'idée de tenir la manifestation au Jardin Van Den Hende à Sainte-Foy, a reconnu M. Gendron, qui a toutefois précisé que « la question du financement rendait le problème complexe ».

« Nous demeurons ouverts aux discussions », a-t-il conclu.

Le jour même de l'annonce du retrait de Charlesbourg, le gouvernement québécois avait indiqué que les subventions promises à cette municipalité étaient toujours disponibles pour ceux qui voudraient prendre la relève.

La mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher, qui avait accueilli le Cirque du soleil dans sa ville, l'été dernier, après que Québec eut imposé à la compagnie des conditions financières jugées inacceptables, a déclaré mardi que trop d'incertitudes entouraie encore le projet des Floralies pour qu'elle puisse s'y risquer.

Quant au président de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale, M. Jean-Pierre Rodier, il a affirmé qu'il restait encore suffisamment de temps pour quiconque veut accueillir les Floralies.

Le gouvernement québécois avait octroyé à Charlesbourg une subvention de \$3 millions pour organiser la manifestation florale, mais la ville, jugeant les conditions de l'octroi trop contraignantes, y a purement et simplement renoncé mardi.

Au ministère de l'Agriculture, on a indiqué peu après que les fonds étaient disponibles dans les mêmes conditions, si les Floralies devaient renaître ailleurs dans la région de Québec.

St-David : 13 % d'opposants à la fusion avec Lévis-Lauzon

SAINT-DAVID — Un sondage de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP) montre que seulement 13 % de la population de Saint-David s'oppose au regroupement avec la nouvelle ville de Lévis-Lauzon.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

L'enquête effectuée le 16 octobre dernier pour le compte de l'hebdomadaire *Rive-Sud Express* révèle cependant un taux de non-réponse passablement élevé. En effet, 31,6 % des personnes jointes par téléphone n'ont pas voulu se prononcer pour l'une ou l'autre des options ou elles n'ont tout simplement pas voulu émettre une opinion.

Parmi les 54 % de répondants qui disent oui au regroupement, 63,6 % des personnes interrogées ont exprimé le vœu que la fusion se concrétise dans les plus brefs délais. Par contre, 25 % des personnes favorables au projet souhaiteraient que l'on remette à plus tard le mariage avec Lévis-Lauzon. Enfin, 11,4 % des Davidois en faveur de la fusion n'ont pas de préférence entre une fusion accélérée ou moins rapide.

Rappelons que deux équipes prônant l'option du regroupement s'affrontent en vue de l'élection du 5 novembre à Saint-David. Il y a d'abord celle du maire sortant, André Carrier, qui favorise un regroupement pour le 1er janvier 1992; puis celle de l'aspirant à la mairie, Georges Berberli, qui propose la réunion de Saint-David à Lévis-Lauzon pour le mois de novembre 1990.

Les résultats de l'enquête enchantent évidemment Georges Berberli. Il refuse toutefois de sabler le champagne.



Le groupe hôtelier Pullman louche vers l'îlot d'Aiguillon, place d'Youville.

Des Français ont un projet d'hôtel place d'Youville

Le groupe hôtelier français Pullman international étudie la possibilité de s'installer à Québec, plus précisément dans l'îlot d'Aiguillon, à la place d'Youville.

par LOUIS-GUY LEMIEUX
LE SOLEIL

Joint à ses bureaux de Paris, le président du groupe Pullman, M. Jean Darras, a déclaré qu'il avait demandé à un de ses agents immobiliers de lui faire rapport sur les possibilités de construire un hôtel dans le centre-ville de Québec.

Selon nos informations, Pullman serait intéressé à construire dans l'îlot d'Aiguillon, appelé communément « l'îlot du sauna », un hôtel de 250 chambres qui représenterait un investissement de \$20 millions.

« Rien n'a été signé », tient à préciser M. Darras. « Nos affaires hôtelières au Canada débloquent plus vite à Montréal et Toronto qu'à Québec », ajoute-t-il.

Le groupe Pullman est propriétaire de 239 hôtels de toutes catégories dans 36 pays, ce qui en fait le quatrième hôtelier d'Europe et le 20e dans le monde. Il compte 10.000 employés et son chiffre d'affaires atteint quelque \$500 millions.

La chaîne d'hôtels Arcade, une des cinq chaînes du groupe Pullman, a déjà ouvert un établissement à Montréal le printemps dernier. Un autre hôtel Arcade verra bientôt le jour à Toronto.

Pour sa part, le promoteur de la rénovation de l'îlot d'Aiguillon, M. Jean-Pierre Cadorette, a confirmé que le groupe Pullman avait manifesté de l'intérêt dans le développement de l'emplacement de la place d'Youville.

« Nous n'en sommes qu'au stade des négociations et le groupe Pullman international étudie d'autres sites à Québec et dans la région », a précisé M. Cadorette.

Homme d'affaires connu pour ses intérêts dans la brasserie BBM et les restaurants Poppey, Jean-Pierre Cadorette est le promoteur de l'îlot d'Aiguillon avec le groupe Devpro, de Montréal.

Devpro a déjà obtenu un permis municipal pour construire un édifice à bureaux dans l'îlot d'Aiguillon. Ce dernier projet, annoncé il y a un an au coût de \$25 millions, ne s'est jamais concrétisé. La démolition des immeubles actuels de l'îlot d'Aiguillon était prévue pour l'hiver dernier.

De son côté, le directeur de l'Office municipal de développement économique (OMDEQ), M. André Joncas, a déclaré que ses services préparent un dossier économique qui doit être remis au groupe Pullman, à Paris, au début de novembre.

« Si Pullman devait construire quelque chose dans l'îlot d'Aiguillon ce ne pourrait être qu'un hôtel de classe qui pourrait être relié au projet d'agrandissement du Centre municipal des congrès », a précisé M. Joncas.

Le directeur de l'OMDEQ ajoute que la catégorie d'hôtels Arcade ne serait pas acceptable dans ce secteur du Vieux-Québec. « Il nous faut un édifice et un nom de prestige à place d'Youville », dit-il.

1,000 personnes au « show » du Progrès civique

J.-F. Bertrand répète que ça va changer

Dix jours avant les élections municipales, le chef du Progrès civique de Québec a réitéré son intention de prendre ses distances avec les promoteurs, répétant le même credo qu'il avait prononcé au moment de son investiture : « Read my lips, ça va changer. »

Textes de MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Cette assemblée qui a attiré près de 1.000 personnes, au centre François-Charon, ce « show » à l'américaine avec musique, ballons et jeux de lumières, fut l'occasion d'une déclaration d'amour pour M. Jean-François Bertrand à l'endroit de la ville de Québec, « un diamant, a-t-il dit, que nous allons ciseler » au goût des gens. C'était aussi comme le « petit cordial », le « petit remontant » qu'on sert à ses troupes avant l'assaut final.

D'un ton ferme, M. Bertrand a déclaré que dorénavant, à l'hôtel de ville de Québec, « la maison du peuple », les intérêts des résidents allaient passer avant ceux des bâtisseurs et des promoteurs dont les projets devront respecter la qualité de vie, l'environnement et l'équilibre des quartiers. Avant de prendre des décisions, a promis M. Bertrand, il faudra voir si les projets correspondent à ce que veulent les gens, à leurs besoins et déterminer si les plans proposés « vont dans le sens du monde. »

Le projet de la « grande place » était surtout au cœur du discours. M. Bertrand a peu attaqué ses adversaires du Rassemblement populaire, et pas du tout son chef M. Jean-Paul L'Allier, se contentant de leur reprocher de faire de la « grande place » une obsession constante, un sujet auquel il ramène tous les autres problèmes de la ville. « Notre parti n'est pas borné à ce grand trou béant au centre-ville », a-t-il précisé.

Quant aux difficultés d'aménagement dans le Vieux-Québec, M. Bertrand s'est expressément engagé à s'occuper d'abord des intérêts des résidents, avant ceux des touristes.

Par ailleurs, s'il a répété que les choses allaient changer à l'hôtel de ville, M. Bertrand, comme il en a pris l'habitude depuis le début de la campagne, ne porte pas de ju-

gement comme tel sur les décisions de ses prédécesseurs à la direction du parti... sauf pour affirmer, comme ce fut le cas hier soir, « qu'aucun musicien n'est à l'abri des fausses notes ».



Dix jours avant les élections, les troupes du Progrès civique ont voulu se donner un dernier élan d'enthousiasme pour terminer la campagne.

L'Allier: « le PC pète de la broue... »

Dans l'esprit de M. Jean-Paul L'Allier, au lieu de « pêter de la broue » comme le fait M. Jean-François Bertrand, chef du Progrès civique, le Rassemblement populaire préfère dépenser son argent pour expliquer ses objectifs et son programme à la population.

Faisant allusion à la « grande » assemblée publique tenue

hier soir par le PC, M. L'Allier a déclaré que son parti n'avait pas les moyens de louer des salles et des autobus pour y amener du monde, avoir une fanfare et acheter des « balounes ».

Au cours d'une conférence de presse, le chef du RP s'est interrogé sur l'inscription dans le curriculum vitae, de son adversaire, faisant mention d'une prose de président depuis 1986 de *Les communications Jean-François Bertrand Inc.*, une agence n'ayant aucune adresse précise. Il en

est de même pour ce « bénévolat douteux » de gens du milieu des communications à l'intérieur de l'organisation de M. Bertrand, un groupe de huit personnes provenant d'agences différentes, coordonné par M. Ben Payeur, un spécialiste en la matière.

En effet, soutient M. L'Allier, voit-on des gens comme Ben Payeur ou Pierre Tremblay, un autre spécialiste des relations publiques, travailler ou appuyer une organisation politique sans attendre quelque chose en retour.

Marchés Super Carnaval: les 500 grévistes ont refusé les dernières offres

En grève depuis le 12 octobre, les 500 employés des marchés d'alimentation Super Carnaval de Neufchâtel, Lévis et Beauport ont refusé, au début de la semaine, les dernières offres de la partie patronale.

par DAMIEN GAGNON
LE SOLEIL

La direction de Métro, propriétaire des marchés d'alimentation Super Carnaval s'est refusée à tout commentaire sur le conflit et sur ses dernières offres aux employés en grève.

Par ailleurs, il a été impossible de joindre le délégué syndical, M. Marcel Tremblay. Le Syndicat des employés en alimentation des marchés Super Carnaval est affilié à la Fédération des travailleurs du Québec.

Sur le piquet de grève, au Super Carnaval de Neufchâtel, des membres du comité de négociation ont souligné que le côté pécuniaire était le point majeur. Il y a aussi les congés fériés, les heures de travail et les assurances collectives qui sont en cause.

Mmes Louise Peticlerc, Carole Auclair, MM. Patrice Tremblay et Pierre Dionne n'ont pas voulu s'aventurer sur les demandes salariales, référant le représentant du SOLEIL au délégué syndical.

Cependant, ils ont affirmé que l'employeur n'a pas respecté la dernière convention collective ce qui a créé de la frustration chez les employés. Ces derniers revendiquent la semaine de 38 heures et que les assurances collectives soient entièrement payées par l'employeur.

Inauguration de l'école Les Sources perturbée

Les enseignants de la CS des Découvreurs manifestent

L'inauguration de l'école primaire Les Sources, à Sainte-Foy, a été retardée d'une heure, hier soir, par une manifestation d'une cinquantaine d'enseignants de la Commission scolaire des Découvreurs.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Les manifestants, membres du Syndicat des enseignants et enseignantes de la banlieue de Québec (CEQ), voulaient rappeler à la présidente de la commission scolaire et 2e vice-présidente de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, Mme Lise Lemieux, leurs deman-

des dans les présentes négociations pour le renouvellement de leur convention collective.

Les enseignants espéraient rencontrer également le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, et portaient des masques le représentant pour l'occasion. Le ministre était toutefois absent à l'inauguration, ayant préféré suivre les négociations de son bureau de Québec, a expliqué son attaché politique, M. Jean-Guy Lemieux.

Ce qui n'a pas empêché les manifestants de faire part de leurs déceptions à la présidente Lemieux et aux commissaires, réunis dans une classe pour ne pas nuire à la réception d'inauguration. Un échange qui s'est avéré stérile, chacune des parties s'accusant de « charrier » et de déformer les faits.

Le président du syndicat, M. Marc Bélanger, a rappelé que les points toujours en négociation touchaient principalement la liste de rappel, l'enfance handicapée en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, l'enseignement professionnel, l'autonomie profes-

sionnelle et la tâche des enseignants. M. Bélanger a aussi déploré que la Commission scolaire des Découvreurs ne remette pas au syndicat une lettre d'appui, comme l'ont fait d'autres commissions scolaires dans la province.

Sur ce, la présidente Lemieux s'est engagée à exprimer son point de vue par écrit, aux cours des prochains jours. Elle a toutefois précisé à M. Bélanger que la commission avait mandaté la fédération pour négocier et que tout comme le syndicat, elle espérait qu'une entente soit conclue rapidement.

Le directeur général de la com-

mission, M. Sylvain Blanchette, a pour sa part mentionné que les représentants syndicaux étaient trop peu souvent présents à la table de négociation. Une affirmation qui n'ont pas prise les syndiqués, qui accusent la fédération d'être une « enfarge » dans les né-

gociations puisque peu de progrès ont été réalisés, malgré un processus de médiation. À l'étonnement des syndiqués, le directeur Blanchette a souligné que la médiation avait été acceptée par la partie patronale pour donner le droit de grève aux enseignants.

Les « indépendants » de St-Émile veulent en finir avec le maire

Déterminés à mettre fin à la « dictature » du maire Renaud Auclair, en poste depuis 1985, les candidats indépendants de Saint-Émile ont choisi comme cheval de bataille l'environnement, les loisirs et la transparence administrative.

par THIÉRIO DIALLO
LE SOLEIL

Mardi soir, le candidat indépendant à la mairie et conseiller sortant, M. Jean-Guy Cloutier, et les cinq aspirants au poste de conseiller (MM. Marcel Cloutier dans le district no 1, Jacquelin Savard au no 2, Fernand Beaudoin au no 3, Gilles L'Heureux au no 5 et Mme Lisette Casista-Bédard au no 4) ont tour à tour pourfendu la gestion « dictatoriale » de M. Auclair et l'ont accusé d'avoir réglé ses comptes avec l'ancien secrétaire-trésorier de la ville aux frais des contribuables. On sait que Saint-Émile avait dû verser plus de \$200.000 pour obtenir le départ de son fonctionnaire.

Ces candidats, qui affirment vouloir rester indépendants pour faire leurs preuves aux yeux de la population, en veulent également au maire sortant pour avoir fait passer son salaire de \$9.000 à \$15.000, dès son élection en 1985.

Ils l'accusent aussi d'avoir « hypothéqué l'avenir de la municipalité pour les 20 prochaines années » en faisant adopter des règlements d'emprunt de \$1.9 million tout en se targuant d'avoir réalisé un surplus budgétaire de plus de \$500.000.

« C'est un beau bilan, mais rien n'est payé », affirment-ils avant de souligner qu'en fait le maire « verse en bonification aux promoteurs une importante partie des taxes payées par les contribuables ».

Les candidats indépendants dénoncent aussi le fait que leur ville continue de vivre au crochet de municipalités comme Loretteville (aréna et bibliothèque à frais partagés) et Vanier pour plusieurs activités sportives. « À part un terrain de soccer et de baseball, il n'y a rien pour les jeunes à Saint-Émile », affirment-ils.

Ils disent tous vouloir en commun la création d'un centre des loisirs pour remplacer l'actuel pavillon des jeunes, érigé sur l'emplacement d'un ancien puits à l'extrême nord de la ville, l'aménagement d'espaces verts et la mise sur pied d'un programme de récupération et de recyclage des ordures. « Avec les candidats indépendants, le meilleur est à venir », dit le slogan.

Ils promettent enfin de diviser la municipalité en districts électoraux. Les districts actuels ne correspondent en effet à aucune réalité géographique.

Le 7 décembre 1987, M. Auclair avait voté contre ce projet pour briser une impasse de 3-3 au conseil municipal.

Tentative de meurtre

Une accusation de tentative de meurtre a été officiellement portée hier contre Alexandre Negro, 19 ans. Negro, un détenu du pénitencier de Port-Cartier, aurait agressé un autre détenu, Manfred Sperling, à coups de balai samedi matin. Negro doit comparaître le 7 novembre.

300 \$ d'accessoires gratuit et
RABAIS DE 200 \$

Caméscope avec télécommande

Modèle E 77 de CANON, 200 m 6:1 motorisé, mise au point automatique, fondu, affichage date, sortie audio / vidéo pour lecture directe sur votre téléviseur.

1399 \$



Canon

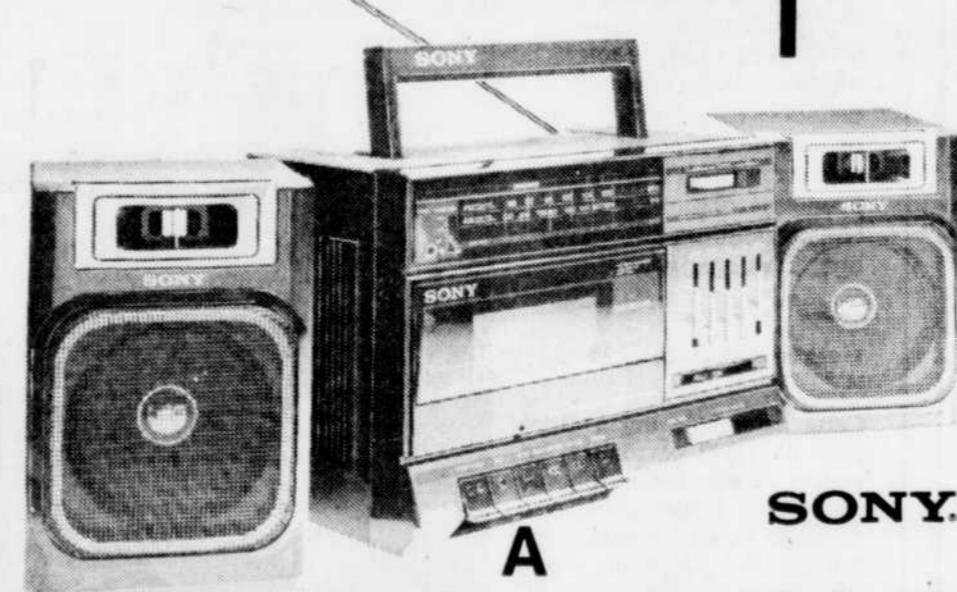
Télécouleur 14" avec télécommande

Modèle CITIZEN JCTV câblosélecteur intégré, 12 présélections de postes, tube-image teinté noir, style moniteur.

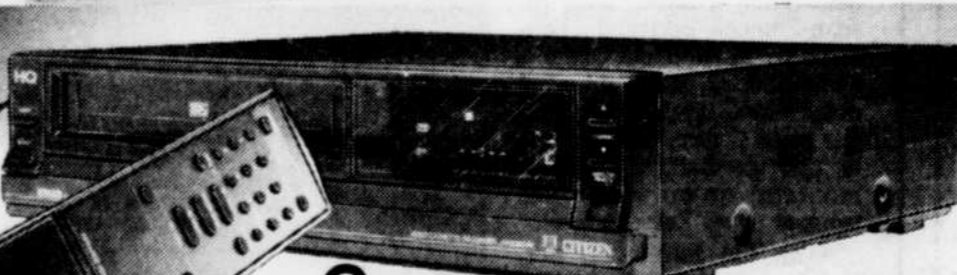
299 \$



KENWOOD



SONY



A- RABAIS DE 30 \$

Radio AM/FM stéréo cassette, correcteur graphique 3 bandes, haut-parleurs 2 voies détachables et c'est un SONY!

99 \$

B- RABAIS DE 140 \$

Chaîne stéréo pour auto KENWOOD: radio digitale AM/FM stéréo cassette, inversion automatique, haut-parleurs 2 voies, 2 de 6" x 9" et 2 de 4".

299 \$

C- MAGNÉTOSCOPE VHS HQ

Télécommande, 4 programmes/14 jours, câblosélecteur, accès direct, modèle CITIZEN JCTV 3924.

299 \$

La Clef de Sol inc.
Boul. de la Capitale
Sortie P.-Bertrand Nord, 840, Bouvier
627-0840

2, rue St-Jean, angle Salaberry
524-8431

La clef

POUR MIEUX CONSOMMER...

Les pages "Consommation" du Mercredi. Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux équilibré et une meilleure protection du consommateur.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2382

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

Pontbriand

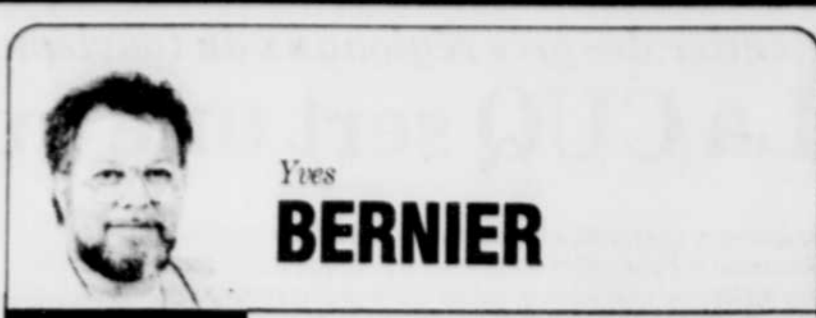
Georges Nadeau se retire de la course à la mairie

THETFORD MINES — Préfet de la MRC de l'Amiante, M. Georges Nadeau, n'est plus candidat à la mairie de Pontbriand pour le scrutin du 5 novembre. Hier, il s'est retiré de la lutte permettant ainsi à son adversaire, M. Raymond Cimon, d'être élu sans opposition.

Maire depuis 12 ans, M. Nadeau a justifié son retrait en expliquant dans un communiqué de presse qu'il voulait éviter tout conflit d'intérêts potentiel puisqu'à titre d'homme d'affaires, il avait l'intention de s'impliquer dans des projets. La nature de ces projets n'a pas été précisée.

Cependant, la semaine dernière, M. Nadeau sollicitait de ses électeurs un quatrième mandat pour défendre les projets de sa région au sommet socio-économique de la nouvelle région administrative de Chaudière-Appalaches qui aura lieu à Saint-Georges en janvier.

La démission de M. Nadeau n'a pas surpris M. Cimon. Ce dernier qui est directeur du personnel chez le producteur Lac d'amiante du Canada ltée, a précisé que son organisation était prête à infliger une humiliante défaite à son adversaire. M. Cimon est heureux que la démocratie revienne au sein du conseil.



Yves **BERNIER**

Molson-O'Keefe, c'est parti !

Directeur général actuel de la brasserie O'Keefe à Québec, **Gaston Plamondon** devient responsable de la nouvelle brasserie Molson-O'Keefe pour la même région. Par ailleurs, son homologue **Jean-Guy Laberge**, qui était chez Molson, a quitté la compagnie vendredi dernier. Impossible d'obtenir des commentaires des dirigeants de l'entreprise restructurée, mais tous les employés Molson-O'Keefe auront été informés du nouvel organigramme d'ici demain soir.

Dans un effort de décentralisation et de meilleure efficacité d'un réseau de distribution qui deviendra le plus vaste au Québec, contrairement aux rumeurs de fermetures d'entrepôts, etc., j'apprends que le territoire québécois a été divisé en quatre grandes régions autonomes, chacune sous la responsabilité d'un directeur des ventes. Il n'y avait eu deux auparavant et les responsables étaient à Montréal. La nouvelle région de Québec qui englobe désormais tout l'Est de la province sera dirigée par un nouveau directeur des ventes, **Pierre-Paul D'Anjou**.

Je n'ai pas pu joindre M. Laberge pour connaître les raisons qui lui ont fait choisir l'option de départ avec généreuses compensations, selon le plan établi à la suite de la fusion, plutôt que la nouvelle fonction qu'on lui offrait (?), mais il avait indiqué clairement à ses supérieurs qu'il ne voulait pas quitter la région de Québec. Sans doute en période de réorientation de sa carrière, on en entendra parler sous peu.

Allez place de la Gare !

Samedi et dimanche prochains, de 12 h30 à 17 h, c'est la dernière chance que vous aurez de « toucher l'Histoire » sous la place de la Gare. Dans la rue Saint-Paul, au petit kiosque rayé jaune et blanc, des archéologues vous guideront sur l'emplacement délimité par les terrains de stationnement en surface de la gare du Palais, et c'est fascinant.

Hier, avec l'archéologue en chef de la division du Vieux-Québec et du patrimoine, **William Ross**, je me suis tenu debout à l'intérieur de ce qui était la chambre de pesée des produits des deuxièmes halles du marché Saint-Paul, au XIXe siècle. Plus à l'est, l'archéologue responsable des fouilles actuelles, **Daniel La Roche**, m'a montré des poutres enfouies qui faisaient partie de l'avant-cale du chantier naval royal, un complexe imposant au XVIIIe siècle.

Jusqu'en 1693, les berges de la rivière Saint-Charles étaient situées à peu près où passe la rue Saint-Vallier vis-à-vis de la gare. La ville se développait, on a empiété pour ériger la redoute Saint-Nicolas, un ouvrage militaire visant à contrôler le passage de la rivière. A cette époque, on construisait le chantier naval du roi où furent montés huit vaisseaux, dont « Le Caribou », une frégate de 45 canons.

Sur le site archéologique, dont les travaux doivent se terminer le 5 décembre, vous pourrez voir et même toucher à plusieurs artefacts et vous promener « avec précaution » dans les vestiges des trois halles successives, des deux premières gares, etc.

Lisez ce Mémo...

J'ai parcouru le magazine et plusieurs articles m'ont intéressés en particulier le « Virage contrôlé ». Il s'agit de l'informatisation rapide des entreprises, surtout les PME, au cours des dernières années. L'auteur, **Mathus Salem**, m'apprend que les entreprises qui se sont mises à la page de l'informatique utilisent à peine 10 % de la puissance de leurs ordinateurs. L'information est tirée du livre La Bureautique où l'analyste **Louis Garceau** explique que « les gens s'achètent un bolide et roulent à 10 km/h ». Et tout tourne autour de l'importance de bien magasiner et de bien choisir les consultants qui vont analyser vos besoins d'informatisation.

Au Québec, la production de nouvelles publications spécialisées se fait à une vitesse effarante. Le type d'information mentionné ci-contre qui peut vous intéresser comme moi et bien d'autres se retrouvent donc dans la nouvelle revue « Mémo le nouveau sens des affaires », publiée par Les éditions Apostrophe inc., de Québec. **Ann Lamontagne** en est l'éditrice, secondée par **Chantal Tremblay**, rédactrice en chef. Mensuel sorti en octobre à 40.000 exemplaires, dont 12.000 ont été distribués en kiosque, il faut croire qu'il peut prendre sa « place au soleil » puisque 95 clients d'entreprises diverses se retrouvent dans le magazine et autant de gens d'affaires de toutes les régions du Québec sont prêts à collaborer à la quête d'information pour les numéros à venir.

Dans son éditorial, Mme Tremblay souligne que Mémo veut informer les gens d'affaires en gardant à l'esprit que 97,8 % des entreprises québécoises sont de petites entreprises qui offrent des biens et services d'une infinie variété, et que patrons et employés sont curieux de toutes sortes de sujets puisque l'entrepreneur des années 90 qui aspirera au succès devra connaître l'économie, la sociologie, l'écologie, la technologie et la politique.

Quand on connaît bien la feuille de route de Mme Lamontagne dans le domaine des périodiques, on n'est pas étonné de retrouver avec Mémo un produit de qualité, agréable à lire, aux illustrations pertinentes et souvent percutantes.

Vous pouvez joindre l'auteur de cette chronique de 9 h à 12 h, du mardi au vendredi, au numéro 647-3394.

VENTE HALLOWEEN
RABAIS 10-20-30% sur VÊTEMENTS de SAISON

JOLIVET

Nouvelle administration
Galerias Charlesbourg
628-0131

4 JOURS
du jeudi 26 octobre
au lundi 30 octobre

COLLIER DE PERLES DE CULTURE ROSÉES
16 pouces. Fermoir 14K, 5-5½ mm
Rég. 625\$ SPÉCIAL 395\$
Quantité limitée - Plan mise de cote

WRS AVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER

2461, chemin St-Louis, Sillery - 653-3115
Réalisation • Restauration • Réparation dans nos ateliers

Quoi de plus chaud que le duvet?
DE MARQUE RENOMMÉE

paletot long
80% duvet 20% plumes
POUR HOMMES
SUPER PRIX
159,95\$

MODELE
D'allure ample. Ceinturé à la taille. Col montant incluant un capuchon dissimulé dans le collet.

Tissu extérieur: Tactel fait de 100% nylon. Intérieur en mélange de duvet et plumes de canard.

GRANDEURS DE 36 A 46
COULEURS ASSORTIES

La où on vous en offre toujours plus!

G.H. ECHÈNE & FILS INC.

- 4000 BOUL. STE ANNE MONTMORENCY PRÈS DES CHUTES
- GALERIES DE LA CAPITALE (PRÈS DE LA BAIE - 2e ÉTAGE)
- PLACE DES 4 BOURGEOIS ANGLE DUPLESSIS ET QUATRE BOURGEOIS STE FOY
- CENTRE D'ACHATS CANADIAN RT. QUÉBEC
- PLACE LAURIER MAIL SUD-OUEST 2e NIVEAU PRÈS DE LA BAIE
- PLACE FLEUR DE LYS PRÈS DE LAURA SECORD

W.E. BÉGIN
DEPUIS 1904

NOUS TRANCHONS EN VOTRE FAVEUR!

Une nouvelle boucherie W.E. Bégin est désormais ouverte au 3261, chemin Ste-Foy, à l'emplacement même de l'ancien établissement Gil Chabot.

En tranchant pour Sainte-Foy, nous mettons à la portée de ses résidents:

- la renommée de qualité W.E. Bégin
- les produits maison qui l'ont fait naître
- les maîtres-bouchers qui la perpétuent

W.E. Bégin, fondée sur la qualité, il y a 85 ans.

3261, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy 651-5922
500, rue St-Jean, Québec • 520, rue de la Salle, Québec

Manoir Richelieu

FORFAIT HALLOWEEN

28 et 29 octobre 1989
2 jours / 1 nuit

Incluant: 1 coucher, 1 petit déjeuner, 1 dîner, activités

130\$ occ. simple **100\$** occ. double
par personne, pour la durée du séjour

- Animation spéciale
- Nombreuses surprises
- Scène de "meurtre et mystère"
- Bal costumé*

* Le costume est de mise mais non obligatoire.

Pour réservation: **1 (800) 463-2613**

ALERTE À LA COUCHE D'OZONE!

En l'an 2048, que restera-t-il de la couche d'ozone qui nous protégeait si bien jusqu'à présent des rayons ultra-violet?

Points de vue
Avec Dominique Payette
Ce soir 21h
câble 8

Radio Québec
C'est autre chose et c'est tant mieux.

Remise des prix régionaux du tourisme

La CUQ sert une mise en garde au ministre du Tourisme

Deux semaines après sa désignation comme ministre du Tourisme du Québec et à l'heure où le Conseil du Trésor demande aux différents ministres d'établir leurs prévisions de dépenses pour le prochain exercice financier, le nouveau titulaire du ministère du Tourisme de la province de Québec, M. André Vallerand, a reçu hier un message très clair de la part des responsables de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec.

par CLAUDE VAILLANCOURT
LE SOLEIL

« Toute tentative de réduction institutionnelle, tant au plan de la représentation gouvernementale à l'étranger qu'au plan

budgétaire, provoquera des difficultés énormes pour la région de Québec et pour tout le Québec, lequel doit faire face à une compétition nationale et internationale des plus agressives. Je vous rappelle, a rajouté le président de l'Office du tourisme et des

congrès de la communauté urbaine de Québec, que votre gouvernement a toujours eu des préjugés favorables à l'économie : le tourisme, a-t-il conclu, c'est de l'économie. Il crée des emplois et il rapporte des taxes pour les paliers supérieurs de gouvernement. »

Pour la seule région de Québec, rappelons-le, le tourisme a, l'an dernier, suscité des retombées économiques évaluées à \$700 millions, si l'on se fie aux dernières données fournies dans le plan de développement de tourisme de la grande région de Québec, rendu public il y a un mois.

M. Lachance a profité de la « remise des prix régionaux du tourisme » de Québec pour signifier au ministre, qu'il était prêt à le rencontrer dans les prochaines semaines, « pour lui faire part de

toutes ses préoccupations et inquiétudes » à ce sujet.

La remise des grands prix régionaux a permis cette année, de mettre en lumière le travail de diverses organisations au plan de l'accueil, du développement, de l'événement, de l'innovation et de la promotion touristique.

Sans vouloir déprécier le mérite des lauréats des diverses catégories, deux des lauréats régionaux, chuchote-t-on dans les coulisses, ont de bonnes chances de figurer pour l'obtention des grands prix nationaux qui se déroulera le 1er décembre à Montréal.

Le Musée de la civilisation du Québec, inauguré il y a un an, a de bonnes chances de se classer au niveau provincial à titre d'innova-

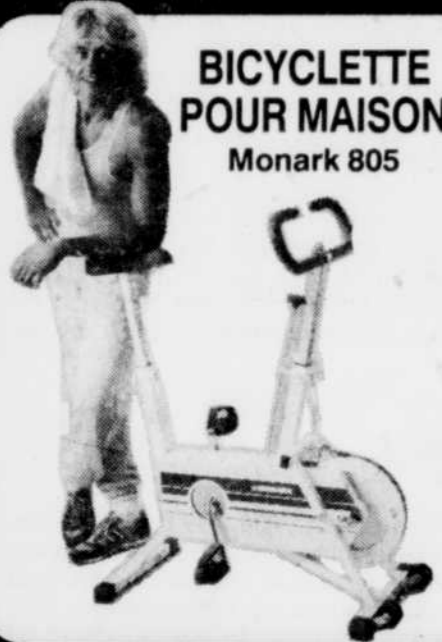
tion touristique de l'année, tandis que le parc du Mont Sainte-Anne risque de faire une chaude lutte à ses concurrents des autres régions sur le plan des efforts fournis pour la promotion touristique. Les autres prix régionaux ont été accordés au Village des sports de Valcartier dans la catégorie de l'accueil touristique, au site touristique et d'interprétation de plein air des Sept-Chutes de Saint-Feréol-les-Neiges, dans le cadre du développement touristique et à Voile international Québec transat Québec-Saint-Malo en ce qui concerne l'événement touristique.

Un autre prix, celui de la petite entreprise touristique 1989-Bradford, du nom de l'un de ses commanditaires, a été décerné à la corporation du tourisme religieux de Québec.



André VALLERAND, ministre du Tourisme

LE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE À VOTRE PORTÉE...



BICYCLETTE POUR MAISON
Monark 805

- VÉLOS STATIONNAIRES
- Rameurs
- Tapis roulant
- Moniteur cardiaque
- Équipement de conditionnement physique et musculation

- Avanti • Body Guard
- Body Smith • Tunturi
- Cat Eye • Monark
- NSP • Weider

- Livraison et installation gratuites
- Consultation gratuite avec nos éducateurs physiques

LES SPORTS BERNARD RACINE ENR.
Tél.: 663-0326



3051, chemin Royal, Beauport (Quartier Giffard) G1E 1T8

VENDEUR DU MOIS DE SEPTEMBRE



HONDA ACCORD



JOHN NOLAN

QUI EST LA VEDETTE?
JOHN NOLAN OU LA HONDA ACCORD

Toujours vendeur du mois chez LALLIER SAINTE-FOY, JOHN NOLAN a décidé, à l'occasion du 20e anniversaire de HONDA, de céder sa place à la vedette de l'année, la HONDA ACCORD 1990. Venez donc voir ces deux vedettes qui seront volontiers « d'ACCORD » à vous rencontrer.

Le concessionnaire Honda le plus près de vous!

2000, boul. Charest Ouest, Sainte-Foy, Québec. LE n° 1 AU CANADA 687-2525

Lallier

BOUL. CHAREST

Connaître l'immobilier... OUI!!!



Propriétaire ou investisseur immobilier améliorez vos connaissances :

CORPIQ vous propose une série de cours pratiques

- 1-Initiation à l'investissement Immobilier (15 hres)
- 2-Gestion Immobilière (18 hres)

- Inscrivez-vous rapidement, le nombre de places étant limité
- Début des cours: 13 novembre 1989



corpiq

Corporation des propriétaires immobiliers du Québec

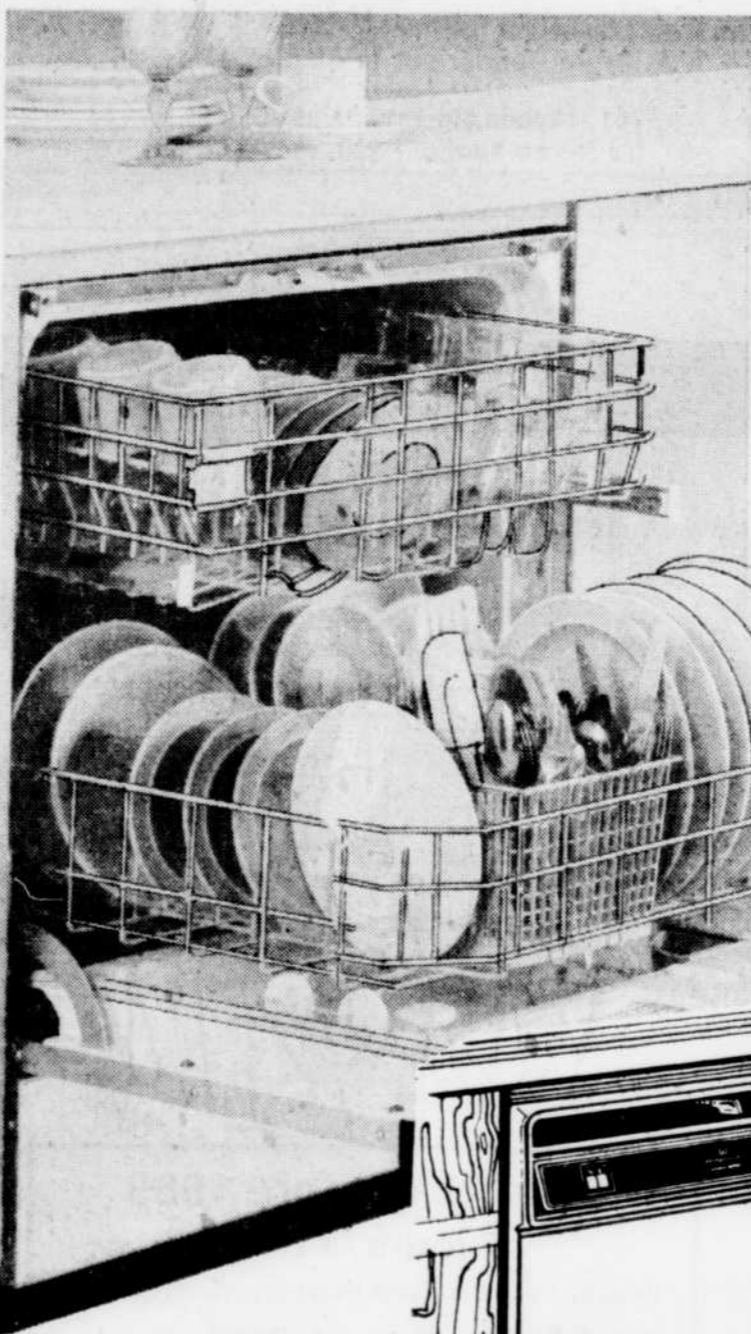
Pour informations:

Montréal: (514) 935-8262 Québec: (418) 529-4985
4150, Ste-Catherine O., suite 610 1750, de Vitré
Westmount, MTL H3Z 2Y5 Québec G1J 1Z6

ON N'A PAS FINI DE VOUS SURPRENDRE

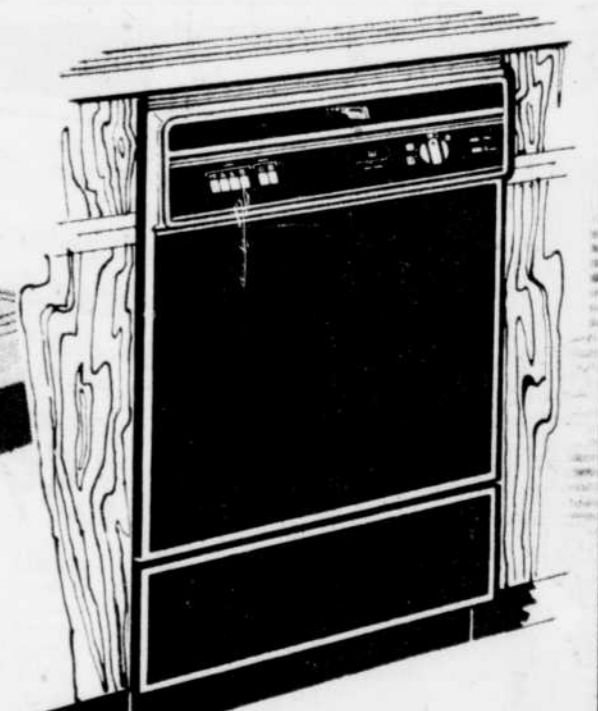
PAIEMENT DU SOLDE en MARS '90

SANS INTÉRÊT, AUCUNS FRAIS
commandez sans frais 1-800-463-7209



Nos fameux lave-vaisselle HOTPOINT travaillent dur et efficacement

Modèle à encastrer offrant un choix de cycles complet, le réglage par boutons-poussoirs et une action de lavage à trois niveaux.



499⁹⁵

Modèle très complet offrant un choix de cycles, dont 2 avec l'option "hygiénique", un panier à couverts doté d'un compartiment pour petits articles, une option "éconergie" séchage sans chaleur, jeux de panneaux réversibles permettant de choisir entre 4 couleurs, dont le noir.

l'action de lavage à trois niveaux



en provenance du haut et du bas de l'appareil, assure une circulation d'eau dans tous les recoins de la cuve et donne une vaisselle étincelante à tout coup.

429⁹⁵

Ce modèle offre des cycles de lavage normal et normal économique, une fonction de lavage rapide et de chauffe-plats.

LIVRAISON GRATUITE

- Les détails de nos modes de paiement sont affichés dans nos magasins.
- Les articles de cette page ne sont pas disponibles à notre Centre des soldes.

DecoMeuble

SERVICE APRÈS-VENTE 683-3471 et 1-800-463-7215

Vanier

Sainte-Foy

Charlesbourg

Beauport

Québec

(CENTRE DES SOLDES)

100, Chabot (pres des Halles Fleur de Lys) 683-9600 2635, Hochelaga (Place de la Cité) 657-4902 1500, Henri-Bourassa 627-3073 4175, boul. Sainte-Anne 667-7851 430, Saint-Sacrement 681-4124

Le RP veut doter Lebourgneuf et Neufchâtel de centres communautaires

Le Rassemblement populaire veut investir \$5 millions dans la construction d'un centre communautaire dans le district Lebourgneuf et un autre dans le district de Neufchâtel pour combler des besoins de quartiers périphériques que la ville de Québec a laissé développer sans assurer aux résidents des services de base.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Le candidat du RP à la mairie, M. Jean-Paul L'Allier, a soutenu hier au cours d'une conférence de presse que le secteur des Rivières était devenu une banlieue artificielle, que certains vont jusqu'à désigner comme étant située en

banlieue de Chicoutimi, tellement il a été négligé au plan des services.

Accompagné de ses candidats Armand Boucher, André Lemoine, Bruno Maltais, Charlotte Munger, Claude Cantin et Bruno Montour, M. L'Allier a déclaré que ses adversaires du Progrès civique auraient dû faire une meilleure distribution des équipements collec-

tifs dans l'ensemble des secteurs « au lieu de rester associés aux mégaprojets du centre-ville et de vouloir continuer d'engouffrer un milliard de dollars dans un métro de surface pour un centre commercial privé dans le quartier Saint-Roch. »

Aussi M. Bruno Maltais, candidat dans le district no. 18, veut-il mettre fin aux passe-droits et à une trop grande tolérance pour veiller à la mise en place des services en même temps que sont réalisés les projets résidentiels, surtout dans un territoire en pleine expansion, comme le sec-

teur des Rivières qui représente les deux tiers de la superficie totale de la ville.

Le chef du RP a d'ailleurs pris l'engagement d'évaluer en profondeur le mode de fonctionnement de la commission d'urbanisme où, a-t-il précisé, « règne l'arbitraire et où les délais administratifs sont la règle de fonctionnement », pour juger des outils à sa disposition et mieux faire connaître la procédure d'appel dont bien des contribuables ignorent même l'existence.

Le verdict sur Jean Jacob connu le 1er décembre

Le juge Jean Drouin rendra son verdict le 1er décembre dans la cause de Jean Jacob, accusé de voies de fait, de séquestration, de menaces de mort et d'agression sexuelle.

par RICHARD HENAUULT
LE SOLEIL

Hier, les avocats ont présenté leurs plaidoiries. Ainsi, d'après la théorie développée par celui de l'accusé, Me Lawrence Corriveau, on se trouve devant un simple cas de « trip de cocaïne » qui a duré deux jours et au cours duquel la présumée victime s'est blessée en faisant de multiples chutes.

D'ailleurs, a demandé Me Corriveau, pourquoi l'accusation d'agression sexuelle n'a-t-elle été portée qu'environ un mois et demi après les incidents. Selon lui, la présumée victime a inventé plusieurs faits sous l'influence de la drogue.

De son côté, le procureur de la Couronne, Me Sabin Ouellet, s'est surtout attardé à démontrer le manque de crédibilité des témoins de la défense. « Au gré des vents et des marées, les propos changent selon les témoins », a-t-il lancé. Selon lui, la crédibilité de la présumée victime, qui a témoigné à huis clos, n'a par contre jamais été mise en doute.

En ce qui concerne ses blessures, le procureur a rappelé le témoignage du médecin selon qui au moins celle à la cuisse a forcément été causée par un « coup très important ». La version de Jacob, d'après l'avocat, aurait donc plutôt tendance à renforcer celle de sa présumée victime.

Les deux avocats ont également eu des interprétations différentes quant aux possibilités qu'a eues la femme d'appeler au secours puisque des personnes se sont rendues à son appartement durant les deux fameux jours d'avril. Bien plus, a souligné Me Corriveau, elle a elle-même reconnu qu'elle ne voulait pas porter plainte ni se rendre à l'hôpital. Elle avait tellement peur de Jacob, a répliqué Me Ouellet, qu'elle a préféré se taire, attendant que « l'orage soit passé ».

Qualifiant la présumée victime d'« actrice », Me Corriveau a d'autre part soutenu qu'elle était « tombée dans les bras » de Jacob quand ce dernier s'est présenté chez elle. De plus, a-t-il poursuivi, « quand on fait l'amour de toutes sortes de façons en écoutant des films porno, c'est qu'il y a consentement tacite ».

« Aujourd'hui, quand on veut se venger de quelqu'un, on a juste à dire qu'on a été violée », a affirmé le procureur de la défense, faisant référence à une déclaration de la présumée victime. Elle aurait dit à une amie que si elle ne pouvait « avoir » Jacob, « personne ne l'aurait ».

Enfin, Me Corriveau a insisté sur la quasi-absence de marques de sévices sur le corps de la présumée victime. Il n'y en avait tellement pas, a-t-il fait remarquer, que « deux semaines plus tard, elle est allée danser durant trois semaines ».

En contre-partie, Me Ouellet considère que la défense d'alibi amenée par Me Corriveau se trouve affaiblie par le fait qu'il ne l'a pas annoncée. Dans un cas, un client de Jacob a déclaré que ce dernier se trouvait à son magasin à un moment précis uniquement parce qu'une facture est datée de ce jour. Or, a-t-il reconnu, la facture en question a été rédigée plus tard.

Dans le cas d'un autre témoin de la défense, il a même contredit l'accusé quant à l'endroit où il est allé déposer ce dernier et quant au conducteur du véhicule.



Pierre
CHAMPAGNE

De Luc Harrisson à Mario Bertrand

Quelques commérages provenant du « bunker », c'est-à-dire de l'édifice qui loge les bureaux du premier ministre et ceux du Conseil exécutif, sont arrivés à mes oreilles.

On m'a dit, par exemple, que Roro la terreur, alias **Ronald Poupard**, le directeur des communications du Conseil exécutif, était à la recherche d'un adjoint. D'une part parce que l'un de ses adjoints, **Luc Harrisson**, devra travailler davantage avec le premier ministre, depuis le départ de **Jacqueline Boucher** et, d'autre part, parce qu'une autre adjointe, **Marie-Andrée Jobin**, l'ex-attachée de presse du ministre Lincoln, est sur le point de le quitter pour devenir chef de cabinet adjoint dans un ministère quelconque. Roro a besoin de renfort. On s'active!

Par ailleurs, **Sylvie Godin** qui était au cabinet de l'ex-ministre **Pierre MacDonald** est devenue l'adjointe de **Pierre Bibeau**, le responsable des relations avec le Parti libéral au bureau du premier ministre. Les péquistes disent plutôt : le responsable du patronage.

Quant à **Mario Bertrand** dit l'abrasif, le chef de cabinet du premier ministre, il continue sa réflexion quant à son avenir. Il voudrait bien partir, mais le premier ministre lui tord les bras pour qu'il reste. À suivre.

Solidarité syndicale

La solidarité syndicale, ça existe encore au sein de certains syndicats de la fonction publique.

C'est ainsi que, le 14 octobre, le conseil syndical du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec consentait un prêt sans intérêt de \$100,000 à la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec pour une période de 12 mois. Ce montant a été puisé à même le fonds de dépenses professionnelles du SPGQ qui est actuellement de \$1,2 million.

Le président de ce syndicat, **Daniel Giroux**, m'a confirmé, hier, qu'il était sur le point d'envoyer ce trésor aux infirmières et infirmiers qui manquent de liquidités depuis leur dernière ronde de grèves illégales. « Il ne s'agit que d'un prêt, dit-il. Tout ce que nous sacrifions ce sont les intérêts. Au-delà de 90 % des délégués syndicaux ont été favorables à ce geste de solidarité. »

Un fonctionnaire intéressant

Il y a quelques jours, à l'occasion d'un souper qui réunissait une vingtaine d'amis, j'ai rencontré, enfin, un fonctionnaire de la Régie de l'assurance automobile du Québec qui m'est apparu intéressant. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas d'autres ; je dis que c'est le premier que je rencontre.

Nous dégustions ensemble, un à côté de l'autre, un méchoui préparé par un ancien cuisinier du restaurant Le Parlementaire, **Yves Ouellet**. M. Ouellet est maintenant le patron de l'hôtel Mercure de Québec et il prépare des méchouis partout. Assistaient aussi à ce repas, un autre ancien fonctionnaire qui se présente à la mairie de Québec, **Jean-François Bertrand**, un organisateur politique qui a oeuvré tant sur la scène fédérale et provinciale que municipale, **André Paquet**, et quelques autres, dont une dénommée **Michèle Morgan** sur laquelle je consacre une autre note, un pouce plus bas, et **Monsieur Clark**.

Je dis monsieur parce que **Ronald Clark** est le vice-président pour les services aux accidentés à la Régie de l'assurance automobile du Québec. C'est donc le grand patron de toutes les réclamations. On a discuté, pendant une partie de la soirée, de la Régie et du monde qui y travaille. Une soirée fort agréable qui m'a permis de mieux connaître cet organisme... sans même que je ne reçoive la revue « Raconte » que le directeur des communications de cette Régie d'état ne veut pas m'envoyer.

Je crois que, dorénavant, je m'adresserai au vice-président. C'est tellement plus agréable.

Elle s'appelle Michèle Morgan

Lors de cette petite réunion d'amis autour du méchoui préparé par **Yves Ouellet**, j'ai aussi rencontré, croyez-le ou non, **Michèle Morgan**.

Michèle Morgan est fonctionnaire. Elle travaille à l'Office des ressources humaines.

Mais **Michèle Morgan** écrit aussi des livres sur le bonheur. Quand on parle avec elle, d'ailleurs, elle respire le bonheur. Une femme positive comme j'en ai rarement rencontrée dans ma vie. Elle a écrit deux livres, tous deux publiés par la maison Libre Expression et qui se vendent, tous les deux \$12,95. Le premier a pour titre *Pourquoi pas le bonheur ?* (ou l'art de vivre heureux par la pensée positive). Le second, qui est un peu la suite du premier, a pour titre *Les clés du bonheur*.

Dans le premier, **Michèle Morgan** initie ses lecteurs à la pensée positive et à la programmation du bonheur. Dans le second, elle nous fait découvrir la triple mise en forme physique, psychologique et spirituelle, essentielle à l'acquisition de l'harmonie intérieure du succès. C'est facile à lire. Vous aimerez. Je le conseille fortement à Son Altesse Sérénissime **Jean-Louis Harguindeguy**, président à vie du Syndicat des fonctionnaires. Ça déstresse!

Coopérations culturelle et technique

L'Agence de coopération culturelle et technique tiendra son conseil d'administration à Québec, les 29 et 30 novembre et le 1er décembre, à l'Hôtel des Gouverneurs, avant de tenir sa Conférence générale à Ottawa les 3, 4 et 5 décembre. Lors de ces réunions, l'Agence choisira son prochain secrétaire général, poste pour lequel l'actuel délégué général du Québec à Paris, **Jean-Louis Roy** est candidat. Poste qu'il n'obtiendra pas d'ailleurs, selon les observateurs.

Je vous rappelle, par ailleurs, que ce poste était aussi convoité par **Zonzon** mieux connue sous le nom de **Louise Beaudoin** aujourd'hui directrice générale de Téléfilm Canada. Le 4 avril dernier, elle avait rendez-vous avec **Mario Bertrand**, le chef de cabinet du premier ministre, à son bureau de Québec, pour lui faire part de son projet... qui a échoué.

EXCLUSIF

MANTEAUX PEINTS À LA MAIN

DESSINS DE COULEURS UNIES

SUR UNE POPELINE BLANCHE LAVABLE.

DOUBLURE DE DUVET (80%)

ET DE PLUMES D'OISEAUX

AQUATIQUES (20%). DESSINS EXCLUSIFS

POUR NOS MAGASINS.

P.M.G. UN SEUL PRIX:

295\$

Norman

ÉDITORIAL

L'Allier se révèle

Par sa prestance, sa maîtrise parfaite de lui-même, ses attaques bien dosées mais mordantes des administrations Lamontagne-Pelletier, que son adversaire se devait de défendre et son aisance devant les caméras, Jean-Paul L'Allier a indiscutablement remporté le seul face-à-face des présentes élections municipales.

Jean-François Bertrand a imposé une cure de jeunesse au Progrès civique. Recrutement de nouveaux membres, congrès d'orientation, renouvellement de l'équipe de candidats, mais il ne peut renier non plus la conception du développement de Québec qui a été, pendant vingt-cinq ans, celle du parti dont il a pris la direction.

Le débat a longuement porté sur le projet de la « grande place » mais on ne peut prétendre pour autant que les véritables enjeux ont été escamotés. À travers ce dossier, c'est toute la philosophie des deux partis qui est confrontée. Discuter de la « grande place », c'est traiter de développement urbain, d'habitation, de fiscalité, de la concurrence commerciale avec les banlieues, de transport en commun, de revitalisation du centre-ville, des relations entre les promoteurs et les administrateurs municipaux, donc de la moralité des élus...

Les citoyens veulent un changement à l'hôtel de ville de Québec. Jean-François Bertrand en était très conscient en élaborant son manifeste *Une ville dans le sens du monde* et en modifiant les pratiques peu démocratiques installées au Progrès civique. Mais sur ce plan, il était piégé avant même d'entrer en studio, tout comme, en 1984, John Turner l'avait été par Brian Mulroney, forcé à la fois de s'imposer comme l'homme du renouveau et de répondre des gestes de Trudeau.

Jean-Paul L'Allier, à la tête du Rassemblement populaire, hérite d'un parti et d'un programme qui, depuis 12 ans, ont toujours défendu les valeurs auxquelles M. Bertrand dit vouloir ramener le Progrès civique. Et M. L'Allier n'a pas à dissimuler des squelettes dans les placards pour être cru.

À cet égard aussi, le débat de mardi est donc utile en forçant une réflexion sur la question suivante: lequel des deux hommes répond le mieux à ce désir de changement que les citoyens exprimaient depuis des mois dans les sondages?

Jean-François Bertrand traîne une réputation de « kid kodak » et de superficialité. Il a mis tant d'énergies pour présenter l'image d'un administrateur rigoureux, aussi habile qu'un Robert Bourassa à manier les chiffres, qu'il s'est desservi dans ce type de joute. Le débat relance toutefois une campagne qui commençait à s'essouffler, autour du triste record que détient Québec au chapitre de la fiscalité. C'est sans doute le plus lourd handicap à son développement et à son repeuplement.

M. Bertrand a été amené mardi à promettre non seulement une réduction de l'écart de 13% dans la taxation entre Québec et ses voisins mais une baisse nette du compte de taxes, ce à quoi l'opposition n'ose même pas s'engager. Effleurée par les deux candidats, cette question névralgique doit être rediscutée avant le 5 novembre.

Jean-François Bertrand voguait vers une victoire facile. Les téléspectateurs ont découvert au cours de ce face-à-face d'une heure, un adversaire articulé, qui ferait un maire représentatif pour la capitale, qui a des idées bien arrêtées sur la place du citoyen dans la ville et sur le type d'administration qu'il voudrait mettre en place.

Une toute nouvelle campagne débute.

J.-JACQUES SAMSON

Dye frappe

Kenneth Dye frappe encore. Mais cette année, le rapport du vérificateur général du Canada a surtout attrapé du petit gibier: quelques millions en trop à Mont-Joli, des ministres qui ne font aucun compte de dépenses détaillées, des incohérences dans les services consulaires, des trous noirs dans l'utilisation des fonds du Sénat, et ainsi de suite.

Peut-être M. Dye a-t-il été simplement malchanceux dans le choix de ses cibles. Peut-être, comme il le reconnaît dans son rapport, la gestion gouvernementale devient-elle plus limpide et plus honnête d'année en année.

Favorisons, par principe, cette seconde hypothèse. L'œil averti du scrutateur des fonds publics se félicite de la vigilance et de la stabilité accrues des sociétés d'État depuis quelques années. Malgré la lenteur légendaire de la machine administrative, les ministères, « en général », ont pris des mesures correctrices.

Certes, les progrès se révèlent parfois lents et les problèmes ne démontrent aucune tendance à s'effacer sans intervention extérieure. L'ampleur du déficit fédéral exige pourtant des autorités une attention de tous les instants. Des trous législatifs et des contrôles insuffisants forcent ainsi Ottawa à hausser les taxes et à pénaliser injustement les citoyens.

Année après année, M. Dye semble répéter la même rengaine usée. Certains cessent, à tort, de l'écouter. Pourtant, il mérite une oreille attentive lorsqu'il prévient les Canadiens des risques que comporte la future taxe sur les produits et services (TPS) alors qu'Ottawa n'arrive même pas à gérer sa présente taxe de vente. Or, le nombre d'entreprises touchées passera de 75.000 à un million.

Tout comme ses avertissements sur la difficulté d'évaluer l'impact réel sur la pauvreté des Canadiens des \$5 milliards dépensés dans le cadre du Régime d'assistance publique ne doivent pas tomber dans l'oreille de sourds: le pays ne peut semer une telle somme à tous vents. Les défavorisés se retrouvent en première ligne dans la cohorte des victimes du gaspillage.

Kenneth Dye, le franc-tireur, paraît parfois découragé face à un gouvernement qui joue à cache-cache. Il représente pourtant l'ultime recours de citoyens incapables de mesurer l'ampleur des engagements financiers de ses dirigeants politiques.

RAYMOND GIROUX

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS II

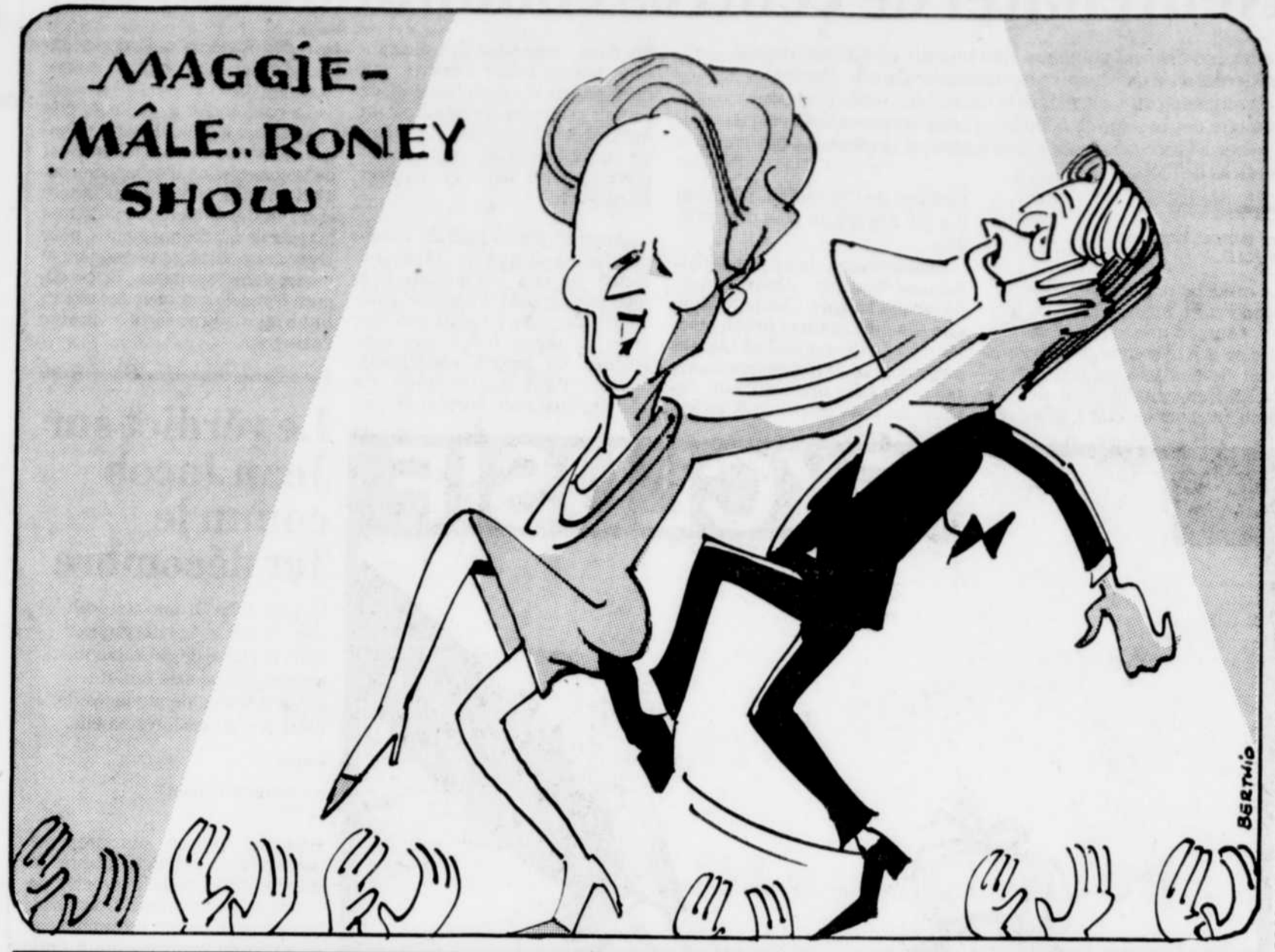
Président et Éditeur:
ROBERT NORMAND

Éditeur adjoint et rédacteur en chef:
CLAUDE GRAVEL

Directeur de l'information:
DENIS ANGERS

Vice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULIN

Directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSON



Témoignage

Mme Boucher, sauvez nos espaces verts

par SILVA WEIS TREMBLAY

Beaucoup de leçons sont à tirer, d'une bonne marche dans le boisé des Compagnons. Le sentier de deux kilomètres bordé d'arbres majestueux nous invite au silence, à la réflexion, au respect, à l'union, et à l'équilibre. Exercice que nos élus auraient intérêt à pratiquer avant une prise de décision lourde de conséquences pour notre écosystème urbain.

Le changement d'affectation des sols du boisé des Compagnons de la désignation « institution et parc » à celle d'« habitation à forte densité » sans autre préavis que le soir même de l'adoption du plan d'urbanisme en avril 1989, nous concerne tous.

C'est pourquoi la Coalition de citoyens pour la protection du boisé des Compagnons s'est donné pour but la défense et la préservation intégrale de ce boisé. Nous entendons sensibiliser à cette situation la population de Sainte-Foy afin de sauvegarder le seul boisé aménagé et accessible du plateau de l'ouest de Sainte-Foy.

Il nous apparaît nécessaire d'apporter quelques éléments de réflexion quant aux motifs qui ont entraîné la

modification du zonage du boisé des Compagnons.

Le boisé représente une valeur écologique et récréative unique et irremplaçable. Ses aménagements récréatifs (piste de conditionnement physique, terrain de soccer) répondent adéquatement aux besoins récréatifs des jeunes, des personnes âgées et des citoyens en général ainsi qu'aux divers organismes sportifs de la région utilisant régulièrement ce site.

De plus, le boisé constitue un patrimoine naturel d'une grande valeur écologique à préserver.

À l'heure des grandes préoccupations environnementales pourquoi sacrifier des espaces verts déjà aménagés au profit d'un développement domiciliaire à haute densité? Est-il sensé pour les citoyens de se battre pour conserver des aires récréatives naturelles alors que les espaces disponibles pour la construction ne manquent pas dans le secteur ouest.

À qui appartient le droit de prendre des décisions sans consultation au préalable auprès des citoyens? À quoi servent nos élus dans les décisions concernant les plans d'affectation des sols? Y aurait-il deux démocraties: une pour les intérêts particuliers et l'autre pour donner l'impres-

sion aux citoyens qu'on les consulte?

Après avoir parcouru le plan d'urbanisme de la ville de Sainte-Foy de 1988 soumis à la consultation, on peut y lire en toutes lettres: « L'aménagement du boisé des Compagnons de Cartier n'entraîne aucune dépense supplémentaire. »

« Le boisé des Compagnons de Cartier, propriété de la commission scolaire, est consacré comme parc de secteur compte tenu de son patrimoine naturel et de son utilisation récréative; il doit desservir l'ensemble de la population de Sainte-Foy. »

« Nous devons mettre l'être humain au centre des préoccupations de la ville aussi bien au niveau des aménagements que de la planification. »

Il est étonnant de constater que dans le plan d'urbanisme adopté en avril 1989 toutes ces belles phrases n'y paraissent pas et qu'on ne consacre même pas un paragraphe au boisé des Compagnons.

Ce revirement soudain est pour le moins déconcertant. En tant que citoyens nous nous sentons concernés par cette décision qui contribue à hypothéquer dans un proche avenir notre qualité de vie. La dilapidation planifiée de no-

tre patrimoine naturel et récréatif nous guette. Il suffit d'aller voir les champs Laval et le centre-ville de Sainte-Foy pour nous donner une idée de ce qu'implique un développement qui ne tient compte que du béton. Nous devons agir afin de ramener nos élus à la réflexion. En cela les 1.643 jeunes signataires de la pétition faite et déposée dans le respect des règles démocratiques nous donnent l'exemple d'une conscientisation responsable que nous aurions intérêt à suivre.

« Le temps est venu pour Sainte-Foy, de penser son développement en terme de qualité plutôt qu'en terme de quantité » cette phrase tirée de (Carrefour no 5, avril 1988), dont la mairesse de Sainte-Foy, Mme Boucher saura sûrement se souvenir, nous laisse un peu songeurs sur la cohérence des écrits et des actes.

Il serait bon de se rappeler que la défense des attentes des citoyens appartient aux élus. Faudra-t-il se constituer des coalitions permanentes pour leur rappeler leurs devoirs?

Silva Weis Tremblay est présidente et porte-parole du Comité de coalition pour la sauvegarde du boisé des Compagnons de Cartier, à Sainte-Foy.

Votre Opinion

Elle a la nausée

Concernant les BPC et Baie-Comeau et les 200.000 mètres cubes de sédiments contaminés aux BPC à Pointe-aux-Anglais, et tout le tripotage d'argent: Je trouve cela écoeurant. J'ai déjà habité la Côte!

Certes de déplacer les BPC sur la Côte-Nord permettra à un plus grand bassin électoral d'être satisfait de leur ministre libéral; cependant j'ai toujours en tête qu'on amenait nos enfants pique-niquer, se baigner et faire des châteaux sur la plage de Pointe-aux-Anglais. Il n'y avait pas d'avis interdisant l'accès, rien qu'un site superbe si loin des grands centres, si loin du gouvernement et de ses structures bienveillantes: juste avec ses déchets, ça on ne savait pas.

La situation est vraiment trop injuste pour qu'on la passe sous silence, alors qu'on galvaude l'écologie à toutes les sauces opportunistes et le concept de la santé pour tous à l'an 2000... Notre élite ne semble pas congruente avec ses propos et ses actions: elle est opportuniste.

À quoi bon planifier de l'électricité pour les Américains, si on ne voit pas que chez nous on est en train d'empoisonner les gens

et surtout qu'on ne fait rien à moins qu'éclate un scandale?

La santé des Nord-Côtiers qu'en fait-on? Leur dépistage: on n'y a pas pensé ou est-ce difficilement un manque d'équipement, éloignement et travail-leurs de la santé assumant les carences du système, par leur profession, ils camouflent trop souvent la mauvaise gestion gouvernementale: pénurie de tout: argent, ressources, etc.

Si on avait troqué « la passe » des BPC pour une meilleure assurance de santé sur la Côte?

Denise Lambert Québec

Un gars content!

C'est avec un vif plaisir que j'ai accueilli la réélection massive de la plupart des députés libéraux.

La victoire libérale a encore été plus déterminante dans nos comtés de l'Est du Québec et ceci, grâce à la sagesse des propos à la fois intelligents et subtils du ministre Marc-Yvan Côté.

Son message est allé droit au cœur de l'intelligentsia gaspésienne qui en a compris le bien-fondé.

Il fallait voir, le jour des élections, dans notre comté de Ma-

tane, notre député sortant madame Claire Hélène Hovington qui, sûre de sa réélection, visitait les bureaux de scrutin revêtue de ses plus beaux atours dont la couleur rouge prédominait et qui gracieusement, de ses pouces se «pétait» les bretelles écarlates, rouges elles-mêmes de bonheur.

Pour ma part, je suis à la fois touché et ému par ces démonstrations. Aussi, respectueux de la loi 178, si je rencontre dans la rue notre bien-aimée députée, je la saluerai en l'appelant madame «aux vingt tons». Si au contraire, c'est à l'intérieur de locaux que je la vois, c'est avec joie que je l'appellerai madame Hovington.

Fabien Herpe Québec

Meech, improbable

Il semble que la ratification de l'accord du lac Meech par toutes les provinces canadiennes soit des plus improbables. Chouette! Merci, Canada, you're great! Quelle joie pour ceux qui croient à un Québec souverain.

Cela prouve que les Canadiens anglais n'ont jamais rien compris au Québec et qu'ils ne connaissent pas leur histoire. En effet, on ne compte plus les commissions et les conférences

constitutionnelles qui se sont penchées sur la problématique canadienne qui, en fait, est une problématique québécoise.

L'accord du lac Meech visait à intégrer un Québec humilié par l'arrogant Trudeau et ses valets. Un Québec naïf croyant ou non au référendum qui voulait dire oui, à l'avion dans le ciel qui traînait la bannière: «Québec, on vous aime».

Des blagues! Il suffit que le Québec obtienne un contrat pour qu'on parle d'un «backlash» antiquébécois dans l'Ouest. Et j'te brûle un drapeau québécois, et «prenez ces bâtarde et jetez-les dans l'océan» (Jim Karygiannis).

Mais, il ne faut pas se réjouir trop vite, l'échec du lac Meech ne signifie pas illico que les Québécois vont soutenir la thèse souverainiste. C'est un peu mou, débonnaire, qui n'a aucune conscience politique. Trudeau a pu ramener la constitution, l'imposer, sans que les Québécois réagissent. Si Chrétien se présente peut-être sera-t-il élu? Nous sommes assez «maso» pour voter pour lui. La devise du Québec est bien mal trouvée.

Daniel Dussault Québec

LES IDÉES DU JOUR

Après Meech, deux nations, deux pays naîtront

par JACQUES PARIZEAU

M. Jacques Parizeau, le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec, prononçait, hier soir, un discours sur l'accord du lac Meech, devant la Conférence annuelle de l'Association des professeurs d'histoire et de Sciences sociales de l'Ontario, réunis à Toronto. Nous en présentons des extraits.

Les chefs politiques tels M. Mulroney et M. Peterson, qui ont accompli un cheminement important dans leurs efforts pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne, en démontrant une considérable ouverture d'esprit, se retrouvent entre le marteau et l'enclume.

L'enclume c'est le Québec. Le premier ministre québécois peut difficilement bouger. C'est lui qui a déterminé les bases de l'accord du lac Meech. Sans discontinuer, il a maintenu ce qui fut accepté représentant un minimum. Il a plaidé qu'en demandant peu en comparaison des exigences traditionnelles du passé, il avait une bonne chance de réussir. Il a renoncé à toute tentative de recouvrer ce que la Constitution de 1982 a retiré de la responsabilité de l'Assemblée nationale.

Lors du débat linguistique, il prétendit, avec raison, qu'alors

qu'il ne remplissait pas sa promesse d'autoriser l'affichage bilingue, à tout le moins il n'effectuait pas un retour à la loi 101.

Derrière lui, un bon nombre de Québécois fédéralistes ont aussi le sentiment d'avoir été piégés dans les discussions entourant l'accord du lac Meech et la montée de ce qui est perçu comme un sentiment anti-Québec au Canada anglais mine leur conviction quant à la possibilité de définir un Canada où le Québec puisse se sentir à l'aise.

À cette étape-ci du casse-tête constitutionnel, il convient d'ajouter un élément qui pendant longtemps n'a pas retenu l'attention mais qui maintenant vient compliquer davantage les règles du jeu: la réforme du Sénat.

Dans l'état actuel des choses, la proposition de réforme du Sénat ne fait qu'ajouter l'insulte à l'injure; ce n'est qu'ainsi que nous pouvons l'interpréter.

Réformer le Sénat afin de se prémunir désormais contre les petites crises qu'il a suscitées au cours des années récentes est certes un objectif compréhensible, mais de second ordre. L'Ouest a d'autres idées en tête. Les chefs politiques des provinces de l'Ouest ont conçu l'idée d'un Sénat élu composé d'un nombre égal de sénateurs pour chacune

des provinces, selon le modèle américain.

En d'autres mots, ils suggèrent qu'en fait le Canada modifie profondément son système législatif, sans apporter par ailleurs aucun changement à la structure du pouvoir exécutif issue du modèle britannique. En soi, il s'agit d'un remarquable tour de force de l'imagination politique.

En fin de compte, demande-t-on aux Québécois non seulement de retirer tout son contenu à l'accord du lac Meech mais encore d'accepter l'idée d'une Chambre Haute dotée de vrais pouvoirs et où ils détiendraient moins de 10% du vote.

L'On peut, je présume, tenter de gagner à ce genre de proposition un peuple qui se perçoit incontestablement comme canadien, afin de maintenir un système d'équilibre régional. Mais au Québec, cela ne peut être perçu que comme un autre aspect troublant de discussions constitutionnelles qui relèvent désormais du domaine de la politique-fiction.

Arrivés à ce point critique et dans des circonstances normales, des hommes et des femmes avisés concluraient, probablement que ce dernier exercice constitutionnel s'est essouffé de lui-même, que tout devrait être

retiré et qu'il conviendrait de laisser le temps apaiser les choses. Après tout, l'accord du lac Meech ne serait pas le premier exercice constitutionnel qui échouerait au cours de la longue histoire des discussions sur ce propos au Canada.

Mais sommes-nous en présence de circonstances normales? La ronde du lac Meech se présente pour plusieurs comme une pièce d'épisode de la dernière chance. Pour d'autres, un échec favorisera le séparatisme. Par contre, pour certains, le Canada ne devrait pas céder à ce qui est perçu comme une forme de chantage de la part des Québécois; le bluff de ce qui est souvent considéré comme une conspiration du Québec devrait plutôt être dénoncé; les Québécois n'oseraient pas donner suite à un échec du lac Meech.

Il serait cependant intéressant de considérer l'accord du lac Meech et le débat qui l'entoure du point de vue d'un Québécois souverainiste. (...)

Je conclus donc de la manière suivante:

a) Les querelles concernant l'accord du lac Meech sont la résultante directe de son ambiguïté fondamentale. Il est évident que les participants aux discussions n'en ont pas compris le sens de la

même façon. Pour cette raison, l'accord n'aurait jamais dû être conclu.

b) À partir du moment où l'accord du lac Meech est maintenu dans sa forme actuelle et qu'il ne fait que reconnaître officiellement les reculs subis par le Québec par l'accord constitutionnel de 1982 et ce en échange de gains plus ou moins aléatoires selon le bon vouloir des cours, cet accord représente une gageure imprudente.

c) Compte tenu de l'incertitude générée par tout processus judiciaire, il est évident qu'un grand nombre de citoyens canadiens refusent de mettre en péril leur idée de ce qui constitue le Canada.

d) L'interprétation que fait le gouvernement du Québec du contenu de l'accord du lac Meech est tout à fait incompatible avec l'idée que se font un nombre croissant de Canadiens des autres provinces de ce qu'est l'avenir de leur pays.

e) Tout compromis le moindre substantiel qui serait mis de l'avant par le premier ministre du Québec ne peut que réduire les chances des tenants du fédéralisme de maintenir leur contrôle politique actuel sur le Québec.

f) Le Parti québécois, qui, il y a un mois, a recolté un peu plus de 40% des votes en mettant de l'a-

vant une vision très claire et précise de l'avenir du Québec, est maintenant dans une position où il ne peut que retirer des projets de n'importe lequel de l'accord du lac Meech.

Par contre, de la même façon, de plus en plus de Canadiens des autres provinces, réalisant qu'ils veulent aussi, à partir de lignes directrices claires, bâtir une véritable nation, un vrai pays.

Cette impulsion a toujours été plus que largement partagée par le Parti québécois qui a depuis 20 ans toujours ressenti profondément que le Québec dans son développement normal, devrait passer de peuple à société, de société à nation et finalement de nation à pays.

L'accord du lac Meech s'est révélé, malgré les meilleures intentions, un exercice de plus en plus confus et nébuleux. Lorsque la confusion se sera dissipée, émergeront deux nations et deux pays qui auront le respect l'un de l'autre. Ce respect qu'ils auront trouvé si difficile à exprimer comme peuple à l'intérieur d'un même pays. Débarrassons-nous de nos lourds contentieux historiques et reconnaissons-nous mutuellement pour ce que nous sommes, pour ce que nous voulons être et, possiblement, pour ce que nous devrions avoir toujours été.

Clause « Canada » au lieu de clause « Québec »

par Waldron N. FOX-DECENT

M. Waldron N. Fox-Decent est président du Groupe de travail manitobain sur l'accord du lac Meech. Les éléments qui suivent constituent des extraits du rapport réalisé et rédigé par ce groupe de travail.

L'interprétation de la Constitution doit concorder avec la reconnaissance qu'il y a au Canada des anglophones et des francophones et que le Québec constitue une société distincte au sein du Canada.

La clause 1 de l'accord du lac Meech confirme le rôle du Parlement et des assemblées législatives des provinces qui consiste à protéger la dualité linguistique du Canada et le rôle spécial de l'assemblée législative et du gouvernement du Québec qui est de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec. Dans le quatrième paragraphe, il est déclaré que ces modifications ne portent pas atteinte aux pouvoirs législatifs et exécutifs actuels.

Cette clause, appelée à l'occasion clause Québec, est celle qui a suscité le plus de controverses et de débats au cours des audiences

publiques. Comme ce fut le cas en Ontario et au Nouveau-Brunswick, la majorité des intervenants a exprimé de sérieuses inquiétudes au sujet de la signification, des répercussions et des conséquences possibles de cette clause.

Une petite minorité de particuliers et de groupes ont approuvé la clause dans sa forme actuelle. Ces intervenants affirment que la clause 1 reconnaît simplement la réalité historique et sociologique qui fait du Canada une nation bilingue et du Québec une société distincte au sein du Canada.

Ils ne croient pas que cette clause menace des droits au Canada ou au Québec ni qu'elle crée de nouveaux pouvoirs et de nouveaux droits. Beaucoup de ces intervenants ont accepté la reconnaissance constitutionnelle du rôle spécial du Québec au sein de la Confédération canadienne.

La vaste majorité des intervenants s'est opposée à la clause 1 dans sa forme actuelle. Une minorité d'entre eux se sont opposés à une modification reconnaissant le Québec comme société distincte et la dualité linguistique du Canada.

On a surtout soutenu que la clause entraînait la division et

niait l'égalité des Canadiens. Les intervenants ont dit craindre que la clause de société distincte confère au Québec un statut spécial, inaccessible aux autres provinces, alors que la clause de dualité linguistique divise le Canada en deux nations. Ils s'inquiétaient des répercussions et des conséquences de l'enchaînement de termes aussi vagues et indéfinis.

La majorité des opposants à cette clause a recommandé sa modification. Les intervenants ont reconnu la contribution particulière du Québec au Canada au cours de l'histoire.

Pendant, ils ont fait remarquer que le Canada était en évolution sociale, politique, démographique et constitutionnelle. Ils ont souligné les contributions uniques et durables de nombreux groupes à cette évolution. Ils ont soutenu de manière très persuasive que ces contributions devraient également être reconnues si la Constitution doit refléter la réalité sociale et historique du Canada. Ils en sont arrivés à la conclusion que la liste des caractéristiques fondamentales devait être allongée pour y inclure la reconnaissance des peuples autochtones et de notre patrimoine multiculturel.

Un nombre important de particuliers et d'organismes autochtones ont présenté au Groupe de travail des exposés convaincants. La majorité de ces groupes a demandé que la Constitution reconnaisse la contribution distincte et unique des autochtones au Canada.

Ils soutiennent que, dans sa forme actuelle, la clause 1 perpétue la vision d'un Canada fondé par deux peuples. La clause prive les peuples autochtones de leur juste place au pays en ne les reconnaissant pas comme premiers peuples du Canada.

Des groupes et des particuliers de multiples origines ethniques ont tenu des propos éloquentes sur la clause 1. Ils nous mettaient en garde contre les dangers de distinguer un groupe de personnes. La plupart ont indiqué qu'il faudrait faire contrepoids à la clause Québec en reconnaissant les contributions distinctes des autres communautés linguistiques et culturelles.

Le Groupe de travail a été impressionné par le sérieux des propos tenus. Il partage le point de vue largement répandu selon lequel la Constitution est, d'abord et avant tout, une déclaration fondamentale de ce qu'est le Canada.

Elle symbolise notre nationalité et notre identité. C'est pour cette raison que le Groupe de travail recommande de transformer la clause 1 de « clause Québec » en « clause Canada ».

L'identité du Canada

La première étape de la transformation de la clause Québec en clause Canada consiste à affirmer l'identité et le caractère nationaux du Canada. Le Groupe de travail croit que l'engagement des provinces et du gouvernement national à sauvegarder la communauté nationale et à favoriser une forte identité nationale doit venir en premier lieu dans une clause constitutionnelle célébrant la nation canadienne.

Le Canada est constitué de parties nombreuses et diverses, mais il est plus que ses parties. Tous les gouvernements devraient jouer un rôle pour assurer la force et l'unité du tout et des parties.

Le Groupe de travail croit également que les caractéristiques fondamentales doivent être élargies et réorganisées afin de refléter l'évolution de la culture et de la société canadiennes.

À titre de premiers peuples, les autochtones doivent être recon-

nus et obtenir la priorité. La dualité linguistique du Canada vient au deuxième rang. L'existence du Québec en tant que société distincte au sein du Canada devrait suivre. L'existence du patrimoine multiculturel canadien complète la liste. Chacune de ces caractéristiques est d'importance égale.

Le Groupe de travail est d'avis qu'il y a de nombreux avantages à allonger la liste des caractéristiques fondamentales. Premièrement, en donnant un caractère inclusif plutôt qu'exclusif à la clause 1, on en fait un symbole de l'unité canadienne.

La force et l'identité de la nation canadienne résident dans son don extraordinaire de s'adapter à la diversité et de l'accepter. Deuxièmement, les nouvelles caractéristiques ajoutent à la vision du Canada enchaînée dans la clause. Troisièmement, la reconnaissance proposée de « l'existence des peuples autochtones en tant que partie distincte et fondamentale du Canada » constitue également une reconnaissance complète des contributions uniques, historiques et continues des peuples autochtones à l'évolution de la nation canadienne. Enfin, la clause révisée est compatible avec l'évolution constitutionnelle du Canada. (...)

Problèmes personnels

ÊTES-VOUS MAL DANS VOTRE PEAU?

- Vous sentez-vous seul, incapable de faire face à vos problèmes?
- Votre souffrance intérieure draine-t-elle toute votre énergie?

Je vous tends la main, je suis peut-être en mesure de vous aider.

RITA GAUTHIER
BAC et licence en counseling
822-1048

CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC MÉTRO

M. ADRIEN POULIOT

DÎNER CONFÉRENCE
Vendredi 27 octobre 1989
AUBERGE RAMADA INN

La Jeune Chambre de commerce du Québec métro est heureuse d'accueillir monsieur Adrien Pouliot, président et chef de direction de CFCF Inc. Monsieur Pouliot nous entretiendra de l'implantation récente du réseau de télévision quatre-saisons ainsi que de la nouvelle loi sur la radiodiffusion.

Bienvenue à tous!
Pour réservations, appeler au:
527-1126

L'art à vos pieds

De Fortin-Hommes,
la collection Bally Suisse et Bally Italie.
Élegant soulier de daim dévoilant la complicité
du chevreau vert et du cuir couleur cognac.

BALLY

Signé
JEAN-PAUL FORTIN

PLACE DE LA CITÉ • PLACE LAURIER • GALERIES DE LA CAPITALE

**SEMAINE
DE**

L'AUDIO

AMEUBLEMENTS

TANGUAY

NE PAYEZ QUE LE 12 MARS 1990

Sans aucuns frais. Aucun intérêt*

SUR TOUTE LA MARCHANDISE

Technics



SYSTÈME DE SON

- Modèle FCS100BK
- Amplificateur puissance totale: 220 watts
- Télécommande
- Radio AM-FM double cassette
- Table tournante
- Enceinte acoustique à 3 voies

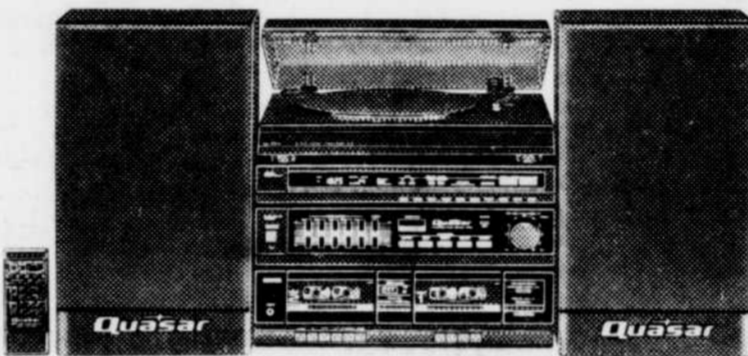
GARANTIE:

2 ans, 100% pièces et main-d'oeuvre à domicile

999⁹⁵
CABINET INCLUS

L'illustration peut différer.

Quasar



SYSTÈME DE SON

- Modèle CS7029
- Puissance totale: 100 watts
- Télécommande audio-vidéo à 28 fonctions
- Radio AM-FM
- Double cassette
- Table tournante
- Enceintes acoustiques à 2 voies
- Egalisateur à 5 bandes

GARANTIE:

1 an, 100% pièces et main-d'oeuvre à domicile

549⁹⁵

ZENITH



AFFICHAGE À L'ECRAN

VIDÉO # VRS60

- Câblocompatible
- Télécommande unifiée
- Mise en marche, rembobinage et éjection automatique

Nettoyage des têtes gratuit la première année!

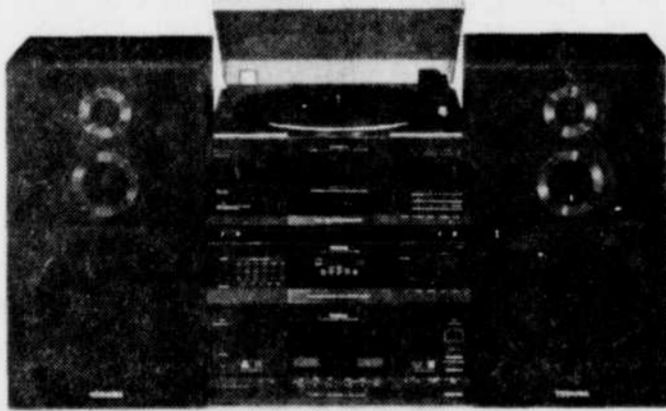
GARANTIE:

12 mois, 100% pièces et main-d'oeuvre.

399⁹⁵

AUCUN COMPTANT REQUIS, AUCUN ACHAT MINIMUM

TOSHIBA



SYSTÈME DE SON

- Modèle V39
- Puissance totale: 100 watts

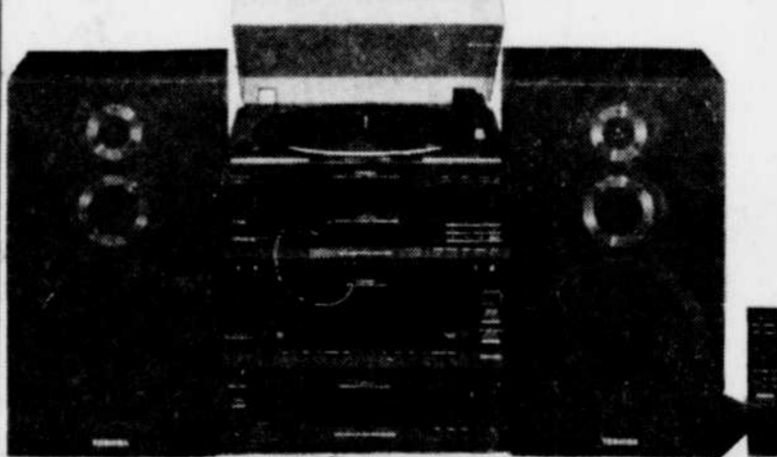
- Télécommande
- Radio AM-FM double cassette à inversion automatique
- Egaliseur à 5 bandes
- Enceintes acoustiques à 3 voies
- Table tournante

GARANTIE:

30 mois, 100% pièces et main-d'oeuvre à domicile

899⁹⁵

TOSHIBA



SYSTÈME DE SON

- Modèle V29
- Puissance totale: 70 watts

- Télécommande
- Radio AM-FM double cassette
- Enceintes acoustiques à 3 voies
- Egaliseur à 5 bandes

GARANTIE:

30 mois, 100% pièces et main-d'oeuvre à domicile

699⁹⁵

ZENITH

TÉLÉVISEUR STÉRÉO 21 po

- Télécommande sans fil
- Câblocompatible à 157 canaux
- Ajustement automatique des couleurs
- S2025Y



GARANTIE:

3 ans, 100% pièces et main-d'oeuvre.

549⁹⁵

AMEUBLEMENTS

TANGUAY

LÉVIS

Place Tanguay

833-4511

BEAUPORT

535, boul. Sainte-Anne

667-6282

**CARREFOUR
LES SAULES**

5150, boul. l'Ormière

871-4411

**ADMINISTRATION
ET SERVICE**

872-2242

*Sujet à approbation du crédit, ne payez que la taxe de vente